

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 48^e SÉANCE

1^{re} Séance du Lundi 7 Novembre 1966.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1967 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4293).

MM. Bailly, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Poncelet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges; Palewski, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Marcellin, ministre de l'industrie; Lemaire, président de la commission de la production et des échanges.

MM. Martel, Neuwirth, Pleven, le ministre de l'industrie, Derancy, Martin, Ebrard, Mme Launay, MM. Jacquet, Balmigère.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Schwartz, André Rey, Fabre, Sallenave, Brousset, Mme Prin, MM. Caille, Gauthier, Le Guen, Zimmermann, Bayou, Ehm.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 4316).

PRESIDENCE DE M. MARCEL MASSOT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. la séance est ouverte.

* (2 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1967 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1967 (n° 2044, 2050).

Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'industrie.

INDUSTRIE

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : + 6.077.787 francs ;
« Titre IV : + 424.555.000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 11.040.000 francs ;
« Crédit de paiement, 4.800.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 99 960.000 francs ;
« Crédit de paiement, 46.310.000 francs. »

Le débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, 1 heure 5 minutes ;
Commissions, 50 minutes ;
Groupe de l'U.N.R.-U.D.T., 1 heure 15 minutes ;
Groupe socialiste, 20 minutes ;
Groupe du centre démocratique, 20 minutes ;
Groupe communiste, 15 minutes ;
Groupe du rassemblement démocratique, 15 minutes ;
Groupe des républicains indépendants, 10 minutes ;
Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Bailly, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.)

M. Jean Bailly, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, pour la cinquième fois consécutive, j'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la commission des finances, le rapport sur le projet de budget du ministère de l'industrie et ce n'est pas un des moindres mérites de la stabilité parlementaire que de pouvoir exercer sur une aussi longue période le contrôle que requiert l'action ministérielle.

Force est de constater, monsieur le ministre, que, plus encore que les années précédentes, les subventions au charbon représentent la plus grande part des crédits alloués à votre ministère. Néanmoins, il y a aussi l'amorce d'un mouvement, qui n'était guère perceptible les années antérieures, en faveur de l'artisanat et de la recherche industrielle. Je pense d'ailleurs qu'en votre qualité d'ancien rapporteur de ce budget au sein de la commission des finances vous n'êtes pas étranger à ce redressement.

Fixée à 772 millions de francs pour 1966, l'aide budgétaire à l'adaptation des houillères nationales doit atteindre 1.159 millions en 1967.

J'ajouterai que s'il n'y avait pas eu, depuis 1964, diverses mesures qui ont permis d'alléger les charges sociales des houillères — qui s'élèvent à environ 400 millions de francs par exercice — ce serait près de 2 milliards que nous verrions figurer cette année au budget de votre département.

Je ne pense pas que le rappel de cette contribution doive conduire à une révision déchirante de notre politique charbonnière. Je souhaite, au contraire, que le Gouvernement ne tarde point trop à définir les conditions auxquelles les charbonnages devront se plier si, comme il est probable, il apparaît opportun, en définitive, que ces entreprises nationales interviennent au-delà du champ initial de leur activité. Je souhaiterais à cet égard, monsieur le ministre, qu'un débat puisse avoir lieu le moment venu sur ce problème.

J'en viens maintenant à l'artisanat et à la recherche industrielle pour lesquels des crédits en nette progression figurent à votre budget.

Pour l'artisanat, l'année 1966 pourra être marquée d'une pierre blanche.

En effet, un récent arrêté interministériel concernant la détermination du niveau minimum de qualification ouvrant droit au titre d'artisan en son métier vient de compléter fort heureusement les textes d'application du décret du 1^{er} mars 1962 relatif au répertoire des métiers et aux titres d'artisan et de maître artisan. Mais, à la vérité, d'autres textes bien plus importants encore sont intervenus et doivent assurer, dès 1967, un véritable « décollage » de l'artisanat.

L'an dernier, j'avais mis en évidence que les notions juridiques, fiscales et économiques de l'artisan, telles qu'elles résultaient des textes et de la jurisprudence, demeuraient distinctes. Or, mesdames, messieurs, deux lois que nous avons adoptées cette année sont venues modifier cet état de chose et affirmer la volonté d'aboutir à une unification de ces trois notions.

Ce fut tout d'abord la loi du 6 janvier 1966, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires qui vise expressément en plusieurs de ces articles les « redevances inscrits au répertoire des métiers », marquant ainsi l'abandon de l'ancienne notion fiscale d'artisan.

Ce fut ensuite la loi du 12 juillet 1966, relative à l'assurance-maladie et à l'assurance-maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles, qui définit les professions artisanales comme celles ressortissant aux entreprises immatriculées au répertoire des métiers, quel que soit leur statut juridique.

Ainsi, dans ces deux domaines, avec l'adoption du critère de l'immatriculation au répertoire des métiers institué en 1962, l'orientation vers l'unification est indéniable et devrait conduire à des résultats bénéfiques pour l'artisanat.

Les perspectives pour 1967 sont donc très encourageantes pour l'artisanat. J'aimerais toutefois, monsieur le ministre, vous poser une question.

Des difficultés surgissent fréquemment en ce qui concerne les obligations légales de certains artisans, tels que les tailleurs ou les artisans du bâtiment. Les greffes des tribunaux de commerce exigent, en effet, leur inscription au registre du commerce, alors que ces artisans sont déjà inscrits au répertoire des métiers. En outre, il est fréquent que ces artisans se voient réclamer, au titre des cotisations professionnelles, non seulement la participation aux frais de la chambre des métiers de leur département, mais aussi une contribution aux frais de la chambre de commerce.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, m'apporter sur ce point une réponse ?

J'en viens à la recherche industrielle.

Je me réjouis de ce qui est prévu dans votre budget. Je souhaiterais, en revanche, vous faire part de quelques réflexions sur la nécessité impérieuse pour notre pays d'intensifier notre effort de recherche appliquée. A cet égard, qu'il me soit permis de souligner la gravité de la situation, qu'il s'agisse du poste « achats et ventes de brevets » ou du poste « redevances de fabrication ».

Le pourcentage de couverture des dépenses par les recettes oscille, en effet, autour de 42 p. 100. Sur ce point, la situation est préoccupante pour notre pays, dans le moment même où l'Allemagne, par exemple, connaît un redressement récent, mais sensible de ce même pourcentage.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir éclairer l'Assemblée sur votre politique en la matière.

Je vous suggérerais, pour ma part, d'accroître votre effort pour valoriser davantage les découvertes de nos techniciens, tant il est vrai que l'exploitation industrielle de nos découvertes n'est pas toujours assurée dans d'excellentes conditions. Bien souvent, en effet, nous aurions avantage à aider financièrement l'exploitation de brevets français plutôt que d'avoir recours à des licences étrangères fort coûteuses.

Au demeurant, il me paraît essentiel que dans des secteurs où vous pouvez intervenir plus directement — ceux de l'entreprise de recherches et d'activités pétrolières ou de l'institut français du pétrole — vous accordiez la plus grande attention à la valorisation de procédés découverts et mis au point par ces organismes spécialisés. Je pense notamment à la technique du flexoforage pour les recherches pétrolières en milieu marin. Ces techniques françaises, que nous envient déjà de grands pays, ont été financées sur le fonds de soutien aux hydrocarbures.

Je tenais à vous dire, monsieur le ministre, qu'il y a là, pour vous, un élément appréciable dont l'importance pourrait être intensifiée dès lors que des moyens suffisants seraient dégagés pour l'exploitation industrielle des procédés découverts.

J'en arrive au fonctionnement de vos services.

La commission des finances a été particulièrement satisfaite de constater que vous aviez su faire face avec autorité et énergie aux graves conséquences de l'accident survenu à la raffinerie de Feyzin.

Successivement en mai, juin et juillet, vous avez pris les textes réglementaires destinés à renforcer le contrôle des établissements classés et insalubres, et qui permettront d'éviter le retour de semblables accidents.

S'il est profondément regrettable qu'il ait fallu la mort de plusieurs personnes pour appeler l'attention sur les inadmissibles retards à mettre en place l'inspection des établissements classés — dont la création avait été autorisée par la loi de finances pour 1961 — du moins peut-on aujourd'hui se féliciter que votre action ait permis un redressement rapide de la situation. Des mesures ont ainsi été prises, dont la moindre n'est pas la création pour 1967 de 21 emplois répartis dans les neuf arrondissements minéralogiques où se trouvent des raffineries en exercice ou en construction.

Interprète de la commission des finances, je dois vous dire qu'il faut aller bien au-delà du contrôle des raffineries. Il est urgent de mettre effectivement en place cette inspection des établissements classés et insalubres et de lui donner compétence pour tous les problèmes posés par la pollution de l'eau et de l'atmosphère, qui entraîne des risques non moins réels et nocifs.

Ces observations que je viens de présenter concernaient votre budget, monsieur le ministre, mais vous êtes également le tuteur de tout le secteur industriel. C'est pourquoi je voudrais aussi vous faire part de quelques-unes des remarques qui ont été exprimées à la commission des finances.

S'agissant d'abord de la politique énergétique, l'essentiel pour notre industrie est de se procurer une énergie abondante et à bon marché. Le Gouvernement a fait beaucoup d'efforts en ce sens et je renvoie à mon rapport écrit sur ce point.

Restent néanmoins quelques sujets, d'interrogation ou de réflexion sur lesquels l'Assemblée souhaiterait, je crois, connaître votre sentiment.

L'énergie atomique est l'énergie de l'avenir. Un plan relativement ambitieux est prévu pour les années qui viennent. N'aurait-on pas pu faire encore davantage ? La France a là,

me semble-t-il, un moyen de développer des techniques encore imparfaitement connues. Au prix d'un effort soutenu, elle pourrait s'assurer une des premières places.

En ce qui concerne le pétrole et le gaz, la conjoncture n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était il y a seulement cinq ans. Les découvertes se multiplient. Les prix de revient de cette forme d'énergie vont sans doute baisser. Notre politique pétrolière actuelle nous permet-elle de bénéficier effectivement de cette baisse ?

J'estime qu'il serait bon, monsieur le ministre, que vous nous rappeliez quels grands principes le Gouvernement a retenus pour définir sa politique énergétique.

Ma deuxième remarque concerne le mouvement largement entrepris de concentration de nos entreprises. Nous savons que l'opinion publique redoute quelque peu les effets de cette concentration cependant indispensable pour affronter la concurrence étrangère, singulièrement au sein du Marché commun.

Quel rôle assignez-vous, monsieur le ministre, aux petites et moyennes entreprises dans ce nouveau dispositif de notre potentiel industriel ?

Je sais que, récemment encore, vous avez tenu à affirmer que de telles entreprises peuvent vivre et prospérer dans l'économie actuelle et, si je vous ai bien compris, vous les appelez à un effort de rationalisation, parallèle, en somme, à l'effort de concentration voulu et encouragé pour les entreprises plus importantes.

Chacun sait ici l'importance des petites et moyennes entreprises dans notre économie puisqu'elles assurent 60 p. 100 de la production et représentent 90 p. 100 du nombre des entreprises.

Je n'insiste donc pas sur ce point, persuadé que vous pourrez à cet égard nous donner de précieuses informations.

Ma troisième observation sera relative à l'exportation des biens d'équipement.

Le dispositif prévu pour 1967 dans ce domaine ne me paraît pas suffisant pour assurer tous les développements souhaitables et escomptés notamment, dans ma région, monsieur le ministre, où, vous le savez, les Etablissements Alsthom se sont orientés délibérément vers l'exportation. D'après la réponse qu'il a faite à une question que je lui ai posée tout récemment de cette tribune à ce sujet, M. le secrétaire d'Etat au budget ne semble pas avoir compris mon véritable souci.

Je sais bien que des crédits sont disponibles pour la mise en œuvre d'accords de prêts gouvernementaux avec un certain nombre de pays étrangers, mais ce qui est important c'est que l'inscription des crédits au titre du compte spécial du Trésor qui est en cause vaut autorisation d'engager la signature de notre pays au cours de l'année 1967.

Or si les crédits ouverts permettront d'honorer des contrats qui viendront à être signés en application d'accords existants, ils ne permettront assurément pas d'engager des pourparlers avec de nouveaux pays et de conclure ainsi de nouveaux accords.

En conclusion, mesdames, messieurs, force est bien de reconnaître que le ministère de l'Industrie, dans la limite de ses compétences, disposera en 1967 de moyens supérieurs à ceux de 1966. Il faut s'en réjouir, d'autant que les crédits budgétaires dont il est l'ordonnateur contribuent — je crois l'avoir montré — à encourager l'artisanat et à développer la recherche industrielle, bref à permettre l'épanouissement et la compétitivité d'entreprises de toutes tailles, gages d'une expansion équilibrée de notre pays.

Dans le souci de ne pas allonger ce rapport, je n'ai pas évoqué les problèmes du Marché commun, qu'il s'agisse de la politique énergétique, du tarif commun extérieur, des négociations du Kennedy Round, toutes questions dont la solution qui sera finalement dégagée aura une incidence directe sur la situation de notre industrie.

En entrant résolument dans le Marché commun dès 1959, après qu'eut été réussie l'importante dévaluation de la fin de 1958, notre industrie avec le pays tout entier a choisi le parti de la compétition.

Il faut poursuivre dans cette voie, mais prenons garde de ne pas transposer à l'échelon de l'Europe des Six nos propres contradictions et vouloir à la fois le libéralisme et l'interventionnisme.

Il n'est d'ailleurs pas prouvé que l'Europe elle-même ait déjà fait son choix et sans doute notre tâche est-elle de l'aider à trouver le compromis indispensable entre la défense d'intérêts nationaux supérieurs qui incitent à l'interventionnisme et la nécessaire recherche d'une prospérité commune liée à la liberté des échanges.

Mesdames, messieurs, c'est sous le bénéfice de ces observations que je vous propose, au nom de la commission des finances, d'adopter le projet de budget pour 1967 du ministère de l'Industrie. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Poncelet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Christian Poncelet, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, M. le rapporteur spécial vient de nous présenter une excellente analyse des crédits du ministère de l'Industrie.

Je ne la reprendrai pas, mais, après lui, je m'efforcerais de vous présenter par quelques « flashes » successifs la situation des grands secteurs sensibles de notre industrie, en rappelant pour chacun les observations formulées par les membres de notre commission.

Cet examen sera nécessairement rapide car le temps qui m'est imparti ne me permet pas de longs développements. J'éviterai de vous parler des questions intéressant la sidérurgie puisque, dans quelques instants, M. le président Maurice Lemaire traitera de cet important sujet.

Je voudrais d'abord exprimer à M. le ministre toutes mes félicitations pour l'excellente collaboration qui s'est établie entre lui-même, son administration et notre commission pour la préparation de ce budget de 1967. Mais, immédiatement après le compliment, il me faut exprimer un regret : la mise en place d'un corps d'inspecteurs des établissements classés, décidée en 1961, n'a pas été suivie d'effets immédiats.

Des accidents graves, comme celui de Feyzin ou des erreurs comme l'implantation envisagée de cimenteries à proximité de vignobles d'appellations auraient ainsi pu être évités. Généralement, disons qu'il n'est pas souhaitable que les nuisances soient constatées après l'implantation de l'industrie. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, mieux vaut prévenir.

Au cours de la discussion de ce budget en commission, la question de la compétitivité de l'industrie française a été évoquée, dans les perspectives de l'union douanière entre les Six et d'un désarmement tarifaire à l'égard des pays tiers. Cette question préoccupe d'autant plus vivement la commission que des industries, jadis prospères et dynamiques, se révèlent très vulnérables.

La dégradation de la situation relative des industries de la mécanique et de la transformation des métaux depuis 1961, compte tenu de la conjonction de l'ouverture des frontières, d'une part, et de la très grande perméabilité du marché français à la concurrence étrangère, d'autre part, doit faire l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics.

Je rappellerai que les échanges de produits mécaniques, au cours de chacune des années du IV^e Plan, ont été déficitaires.

En 1965, l'activité globale de ce secteur s'est accrue de 2,7 p. 100 seulement par rapport à 1964, alors que celle des industries allemandes correspondantes augmentait de 8 p. 100.

Les activités en situation la moins favorable sont celles de l'équipement, tels que la mécanique lourde, le matériel textile et la machine-outil.

Certes, il y a lieu de noter que la situation actuelle de l'industrie mécanique française connaît une légère reprise en 1966. Puisse cette reprise, à laquelle vous n'êtes pas étranger, monsieur le ministre, se maintenir. Le V^e Plan a prévu pour ce secteur un taux d'expansion moyen de 5,5 p. 100. Est-on assuré aujourd'hui que ce taux sera atteint ?

Il est vrai que la mécanique constitue en France à la fois le secteur industriel le plus important par sa masse et le plus divers par sa composition.

Aussi, je me permettrai de suggérer quatre ordres de mesures susceptibles de déterminer une reprise encore plus vigoureuse que celle qui se dessine à l'heure actuelle.

Il est nécessaire, bien sûr, de promouvoir l'esprit exportateur de cette industrie ; pour y parvenir il faut aussi résoudre le problème du financement des investissements et améliorer les structures.

L'industrie textile se relève à peine de la crise qu'elle a subie en 1964-1965. En effet, l'industrie textile, que l'on persiste à qualifier d'industrie « traditionnelle » malgré la volonté croissante des plus éclairés d'en faire l'industrie d'un pays moderne nécessitant capitaux et techniciens, connaît un certain nombre d'aléas qui la rendent vulnérable.

C'est tout d'abord la variation du prix des matières premières et la dépendance de l'extérieur en ce domaine : 75 p. 100 des 800.000 tonnes de matières premières traitées sont importées et il faut noter que certains pays, comme le Pakistan pour le jute, disposent d'un véritable monopole.

Mais l'incertitude des débouchés est un second aléa. Sur le plan intérieur d'abord : la sensibilité du marché des articles textiles et des vêtements à la réduction du pouvoir d'achat est très grande. Aux variations du niveau de vie s'ajoutent les impératifs saisonniers de la mode et de la température, le rôle des jeunes, force économique incontrôlable, et le système particulier des ordres qui fail de l'industrie textile le fidèle reflet de la conjoncture économique du pays.

Sur le plan extérieur ensuite : l'industrie textile, avec 10 p. 100 des ventes françaises, constitue l'une des principales activités exportatrices. Et cela la rend très vulnérable lorsqu'elle doit

faire face à la disparition de débouchés — comme pour les cotonnades outre-mer — ou lorsqu'elle doit subir la pression accrue de la concurrence étrangère, et notamment de la concurrence anormale par l'intermédiaire des pays de la Communauté économique européenne.

Dans ce domaine, je vous demanderai, monsieur le ministre, d'être ferme et vigilant.

Ces aléas particuliers entraînent une croissance lente et irrégulière de l'industrie textile à l'abri d'une protection douanière qui ne pourra être maintenue longtemps encore si une solution européenne commune n'est pas trouvée, nécessitant toute une série d'efforts que je me bornerai à énumérer : effort de prévision et de recherche, effort de rationalisation tendant à assurer une meilleure compétitivité avec l'étranger.

Voyons maintenant le secteur de l'industrie de la construction électrique et électronique.

La situation de ce secteur est assez satisfaisante : il a connu depuis quelques années un développement extrêmement rapide. La France vient ainsi au troisième rang après les États-Unis et le Japon pour la rapidité de son développement depuis 1957. Mais, étant donné le caractère extrêmement vif de la compétition internationale dans ce domaine, il y a lieu de résoudre au plus tôt les principaux problèmes qui se posent à l'ensemble de ses activités compte tenu de leur caractère hétérogène, sinon le léger ralentissement remarqué ces derniers mois pourrait s'accroître.

Quels sont ces problèmes ? Insuffisance du marché intérieur français ; évolution et structure peu satisfaisantes du commerce extérieur ; insuffisante concentration des entreprises et aussi, et surtout, faiblesse des marges bénéficiaires et, par là même, des sommes affectées à la recherche.

Certes, il convient de noter que, sous votre autorité, monsieur le ministre, un certain nombre de mesures importantes ont déjà été prises ou vont entrer en application pour lever ces difficultés et nous vous en félicitons.

Quant à l'industrie chimique, elle poursuit son expansion au même rythme depuis plusieurs années, environ 9 p. 100 par an, taux sensiblement supérieur à celui de la production industrielle française dans son ensemble.

Les deux causes principales de cette progression soutenue et continue résident dans l'accroissement incessant de la productivité et l'intensité de la recherche théorique et appliquée.

Je tiens à souligner que cette branche de notre industrie est de celles, monsieur le ministre, qui méritent d'être citées en exemple. Les industries chimiques appliquent avec efficacité le proverbe bien connu : « Aide-toi, le Ciel t'aidera ». Si un jour elles doivent davantage recourir à lui, il sera juste de les entendre.

Nous remarquons, à l'issue de cette première partie de mon analyse, que les mots recherche et études apparaissent chaque fois dans l'établissement du diagnostic des maux ou de la relative bonne santé de tel ou tel secteur industriel.

Certains membres de la commission, M. Valentin en particulier, ont fait valoir que la concurrence, si elle continue sans doute à se développer sur le plan des prix, porte de plus en plus sur les caractéristiques du produit, sur ses qualités techniques et sur l'innovation que ce produit apporte.

En soumettant au Parlement, en 1964, le projet de loi sur les options du V^e Plan, le Gouvernement a souligné l'importance croissante du facteur recherche dans la compétition internationale. L'objectif du Plan est de consacrer, à cet effet, une part croissante du produit national, soit 2,5 p. 100 en 1970, effort qui commencera alors à pouvoir être comparé, en valeur relative, à celui qui a été fait aux États-Unis, en U. R. S. S. ou en Grande-Bretagne, une partie de cet effort étant supportée par le budget de l'État, l'autre par les entreprises. Et c'est ici que certaines de nos structures industrielles se révèlent inadaptées à notre époque.

On ne peut attendre d'un secteur industriel émietté en milliers, voire en dizaines de milliers d'entreprises, un effort de recherche comparable à celui que soutiennent, et depuis des années, les entreprises géantes des États-Unis.

Certes, les responsables professionnels d'un secteur aussi divisé que celui de la mécanique ont entrepris de remédier à ce handicap en faisant participer toutes les entreprises au financement d'un centre d'études des industries mécaniques et il faut se féliciter de cette initiative.

Mais il y a eu des réticences, de nombreuses branches ne s'estimant pas intéressées par l'effort de recherche !

En tout état de cause, l'effort n'apparaît pas à la mesure de l'importance du problème : la taxe parafiscale qui sera perçue au profit du Centre d'études techniques des industries mécaniques sera de 0,1 p. 100 du chiffre d'affaires des entreprises ! Celle qui est perçue au profit de l'institut textile est de 0,08 p. 100 ! Et il en est de même des autres taxes perçues au profit de centres techniques.

Cela est dérisoire, le mot n'est pas exagéré. Songeons qu'aux États-Unis, dans le secteur de l'électronique, les entreprises

consacrent jusqu'à 6 p. 100 de leur chiffre d'affaires à la recherche. Aux États-Unis encore, cette année, 22 milliards d'anciens francs ont été consacrés à la recherche dans une industrie aussi classique que l'industrie textile !

La taxe parafiscale perçue au bénéfice du textile, monsieur le ministre, rapporte environ, en 1966, 33 millions de francs dont 40 p. 100 iront à la recherche et 60 p. 100 au fonds de rénovation de l'industrie textile. Ces sommes seront-elles suffisantes pour promouvoir une véritable restructuration de la profession ? À ce sujet, quelle est votre doctrine ?

Doit-on s'orienter exclusivement vers les grandes unités ? Sinon par quels moyens pourra-t-on maintenir l'existence nécessaire de moyennes entreprises ?

La création de cette taxe parafiscale marque certes un progrès, mais elle ne saurait être considérée comme une panacée. Comme le soulignait le Conseil économique, les réformes de structures résultant d'études prévisionnelles sérieuses devraient être accompagnées de mesures permettant, d'abord, le emploi et la conversion des effectifs excédentaires sur le plan régional, les limites de la région étant en la matière des limites maximales, ensuite la généralisation, dans l'industrie textile, du fonds national de l'emploi avec préretraites pour les chômeurs âgés de soixante ans.

En matière de recherche, nos petites entreprises — et elles sont légion — font peu ou rien et, à terme plus ou moins proche mais sûrement, leur production se trouvera techniquement dépassée.

Il faut empêcher ce suicide et accroître l'effort de tout notre appareil de production vers le développement des résultats de la recherche. L'effort des entreprises pourrait se concrétiser — c'est une suggestion que je vous soumets, monsieur le ministre — par un versement à un Fonds national de la recherche, lequel serait un moyen pour l'État d'augmenter le volume des contrats de recherche passés avec les entreprises et les centres techniques.

Ce versement serait proportionnel au chiffre d'affaires, faute de quoi les grandes entreprises continueraient seules à fournir l'effort financier et seraient handicapées par rapport aux autres et aussi par rapport à leurs concurrentes des grands pays industriels qui reçoivent à cet effet une aide substantielle de leur État.

Les entreprises participant directement à la recherche veraient, bien entendu, leurs versements au fonds national réduits au prorata de l'effort financier consenti par elles pour la recherche dans leurs laboratoires.

Monsieur le ministre, je souhaite que vous fassiez étudier cette suggestion par vos services.

J'en aurai terminé avec le chapitre de la recherche quand j'aurai dit que notre commission se réjouit de la nomination d'un délégué à l'information et, plus généralement, de la mise en place de ce qu'il est convenu d'appeler le « plan calcul », c'est-à-dire l'ensemble des mesures qui permettront à notre pays de ne pas être absent du secteur industriel des calculateurs. Celui-ci — ne nous le dissimulons pas — est un secteur-clé de l'économie moderne. La commission estime qu'il sera indispensable d'aborder prochainement la construction des grands calculateurs, car les études qui en sont le préalable sont un élément moteur de la recherche dans cette discipline.

En fait, la réalisation d'une industrie française des grands calculateurs est subordonnée à deux conditions préalables : le regroupement le plus large possible des entreprises de la branche et une aide sans éclipse de l'État. La première condition est déjà en voie de réalisation avec la mise en place d'une société industrielle de calcul. Nous sommes convaincus que la prochaine législature aura à cœur, sous votre impulsion, bien sûr, monsieur le ministre, de réaliser la seconde condition.

La commission s'est réjouie de la décision qui a pour effet de regrouper dans un organisme unique l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières, le Bureau de recherches pétrolières et la Régie autonome des pétroles.

Son attention a été attirée sur une décision grave qui ne découlait nullement de cette réorganisation, à savoir le transfert à la S. O. F. R. E. P., société anonyme, filiale à 100 p. 100 de l'E. R. A. P., des agents des deux établissements regroupés et de la Compagnie d'exportation pétrolière.

La création d'une telle société auxiliaire aboutirait, semble-t-il, à priver le personnel des attributions qui lui sont dévolues par la législation sociale, notamment par l'ordonnance du 22 février 1946 sur les comités d'entreprise.

Une telle procédure permet évidemment de distraire de la compétence du comité d'entreprise les activités économiques de l'établissement pour lequel le personnel travaille réellement.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que vous nous donniez les raisons, s'il en existe, qui justifient cette initiative d'un établissement placé sous votre autorité.

Je ne voudrais pas quitter ce chapitre des problèmes pétroliers sans rappeler la nécessité pour la France de prendre rapidement

une décision pour la création d'un grand port pétrolier relais. Où en sont les travaux de la société d'études constituée à cet effet ?

Votre commission, qui attache un intérêt tout particulier à l'évolution de l'investissement productif, a constaté avec satisfaction que la déduction fiscale, votée au début de la dernière session, avait des effets heureux, puisqu'un tiers, au moins, de l'accroissement des investissements par rapport à 1965 peut lui être imputé.

Cette mesure dont l'application est temporaire, risque évidemment de n'avoir que des effets temporaires, alors qu'une cadence vigoureuse d'investissement est nécessaire à l'approche d'une compétition plus âpre avec nos voisins européens et sans doute avec les pays tiers.

Il ne s'agit pas, généralement — tous le monde est d'accord sur ce point — d'investissements d'expansion, mais d'investissements de modernisation qui, seuls, peuvent conduire à une meilleure compétitivité. Jusqu'à une date récente, la mise à jour des techniques employées n'a pas eu une importance extrême, compte tenu de la protection tarifaire. Aujourd'hui, les investissements doivent être réalisés même si les équipements en place ne sont pas amortis au sens courant du terme. En effet, dans une période de progrès techniques rapides, les équipements sont rapidement atteints d'une sénescence qui n'a rien à voir avec leur degré d'usure, mais varie suivant le secteur industriel considéré.

Les équipements nouveaux comportent nécessairement des perfectionnements et sont donc plus onéreux; si l'amortissement est égal à la valeur d'origine du matériel réformé, l'entreprise récupère sans doute la somme jadis décaissée, mais celle-ci ne lui permet pas pour autant d'acheter le matériel moderne, de maintenir sa capacité de production et de mettre celle-ci au goût du jour.

L'amortissement égal à la valeur d'origine risque donc de conduire à une régression. Ce problème touche donc tout le secteur dont vous avez la tutelle, monsieur le ministre, et je pense que vous aurez à cœur d'apaiser les craintes de la commission à cet égard. Je sais que ce problème n'est pas seulement le vôtre, mais aussi celui de notre grand agentier. Mais je sais aussi — et cela me fait bien augurer des décisions qui seront prises sur ce point — que M. Debré a voulu marquer, en prenant ses fonctions rue de Rivoli, qu'il attachait plus d'importance encore à son rôle de ministre de l'économie qu'à celui de ministre des finances.

Enfin, la commission s'est fait l'écho de l'inquiétude qui règne dans plusieurs régions de mono-industrie, qui risquent de souffrir gravement des dégagements d'emplois annoncés. Il s'agit des industries de la sidérurgie, du textile, des houillères et de certains secteurs de la mécanique. Notre collègue M. Bayou n'a pas manqué d'appeler avec beaucoup de vigueur et d'émotion notre attention sur les difficultés créées à Béziers par la fermeture prochaine des anciennes usines Fougat. Un grand espoir était né au début de l'année quand fut lancée une campagne en faveur de la création d'une banque des participations industrielles.

L'idée de créer une banque des participations industrielles correspondait au souci de mettre à la disposition de l'Etat un instrument d'intervention rapide et souple, susceptible de lui permettre de faire face aux problèmes de reconversion, aux déficiences de certaines branches industrielles et aux déséquilibres régionaux. Cet établissement aurait été chargé d'étudier les problèmes de reconversion industrielle, de promouvoir des transformations industrielles, de créer des activités industrielles nouvelles et de prendre des participations dans des entreprises en voie de conversion ou dans des entreprises nouvelles.

On a objecté qu'un tel organisme risquait de contribuer à la création d'un secteur parapublic vivant en marge des lois économiques normales et dont le poids réduirait la capacité concurrentielle de l'ensemble de l'économie. A cela, il est facile de répondre que l'Etat lui-même maintient parfois artificiellement des entreprises privées qui ne peuvent espérer redevenir rentables.

Vous avez vous-même, monsieur le ministre, mis fin avec clairvoyance à une telle opération, des moins rationnelles, qui se prolongeait depuis des années à Hennebont.

Il n'est pas certain, d'autre part, comme je vous l'ai indiqué en commission, que les ministères intéressés disposent de tous les éléments nécessaires pour apprécier la rentabilité réelle des entreprises, alors même qu'ils s'engagent, comme cela a été le cas en juillet pour le secteur de la sidérurgie, à leur consentir un important volume de prêts. On peut penser qu'un organisme spécialisé serait mieux à même de saisir et résoudre au mieux les problèmes de cette nature. En outre, organisme permanent, il suivrait l'évolution des différents secteurs et interviendrait dès que le mal serait décelé et non in extremis et après de longues négociations comme ce fut le cas pour la sidérurgie.

Pour résoudre les problèmes de reconversion, le Gouvernement a pris d'heureuses décisions. Il s'oriente, semble-t-il, dans deux directions essentielles. D'une part, procurer à l'industrie des chances normales d'équilibre et d'expansion. A ce souci répondent notamment les mesures prises sur le plan de la fiscalité et du crédit ainsi que l'ouverture vers des économies plus larges. D'autre part, pour résoudre les problèmes propres à certains secteurs ou à certaines régions industrielles, le Gouvernement met en œuvre divers moyens d'intervention : primes de développement et d'adaptation industriels, prêts du F.D.E.S. garanties, aide à la recherche, etc. Depuis l'arrêté-cadre du 19 mars 1966, il peut intégrer ces moyens dans des procédures de type conventionnel qui, en associant l'Etat et les intéressés, permettent l'élaboration de programmes et définissent les engagements de chacune des parties en cause pour la réalisation de ces programmes.

Je vous saurais gré, monsieur le ministre, de préciser la portée juridique de ces engagements.

Les mesures prises récemment en faveur de la sidérurgie fournissent, c'est indéniable, un exemple de la souplesse d'intervention des pouvoirs publics en faveur du développement industriel. Cependant, d'autres secteurs sont aux prises avec des difficultés de même nature que celles rencontrées par les sidérurgistes : inadéquation des structures, faible capacité d'autofinancement, virulence de la concurrence. J'ai nommé l'industrie textile, la mécanique, les industries de l'aluminium et la chimie organique.

Quelles sont, monsieur le ministre, les intentions du Gouvernement à leur égard ? Son action est-elle subordonnée à l'élaboration d'un plan par la profession elle-même ? Que ferez-vous si telle profession ne manifeste pas suffisamment de réalisme ou de cohésion pour y parvenir ?

Fonds national de la recherche, amorce d'une industrie des grands calculateurs, suramortissement, plans professionnels pour les industries exposées, telles sont, en ce qui concerne l'industrie, les grandes préoccupations de la commission de la production et des échanges. Celle-ci, persuadée que ce sont aussi les vôtres, est assurée que le ministre de l'industrie saura prendre avec dynamisme les mesures nécessaires pour les résoudre.

D'ailleurs, tous, nous reconnaissons que des efforts sérieux et importants ont déjà été accomplis sous votre autorité. Et, vous ayant connu et apprécié hier comme ministre de la santé, nous sommes convaincus que vous saurez agir comme il convient en faveur de l'industrie de notre pays.

C'est dans cet esprit que la commission de la production et des échanges vous demande, mes chers collègues, d'adopter les crédits du ministère de l'industrie. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. Jean-Paul Palewski, président de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Jean-Paul Palewski, président de la commission des finances. Monsieur le président, mes chers collègues, M. le rapporteur spécial de la commission des finances a attiré votre attention sur le problème des pollutions.

Je voudrais, à mon tour, dire quelques mots sur ce très important problème.

Les concentrations humaines aboutissent, hélas ! à des résultats désastreux pour la santé de l'homme : pollution de l'air, pollution de l'eau, la destruction des ordures et des déchets de la vie collective posent à tous les responsables des problèmes qui ne sont pas encore maîtrisés ni même, toujours, cernés.

Je sais, monsieur le ministre, que vous n'êtes pas compétent dans tous les cas que je soulève mais il importe qu'une action coordonnée soit entreprise et je vous demande d'user de votre autorité pour que ces problèmes soient étudiés et résolus, dans le plus bref délai possible sur le plan interministériel. On ne peut, à la fois, favoriser les inévitables concentrations urbaines et laisser mettre en danger la santé de nos concitoyens et de leur famille. En d'autres termes, on ne peut pas, à la fois industrialiser le pays et ignorer les risques considérables que les pollutions font courir. C'est avec la ferme volonté de le résoudre qu'il faut attaquer ce problème et je suis sûr, monsieur le ministre, que vous vous attacherez à sa solution avec une attention soutenue. L'industrie est responsable d'un très grand nombre de pollutions, il faut, en cette matière, la soumettre à des règles très strictes. Les conditions de la vie dans les agglomérations doivent être normales.

Je vous remercie à l'avance de l'action que vous mènerez à cet égard. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. Raymond Marcellin, ministre de l'industrie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Monsieur le président de la commission des finances, je partage complètement vos préoccupations.

En qualité de ministre de la santé et de la population, j'ai assuré, pendant quatre années, la coordination interministérielle concernant la lutte contre toutes les formes de pollution.

Je me suis efforcé de cerner au mieux le problème. J'ai donné des instructions aux préfets en la matière. Il reste évidemment à les appliquer, et à les appliquer d'une manière stricte.

Devenu ministre de l'industrie, je continuerai l'action que j'ai commencée en tant que ministre de la santé et de la population. J'ai déjà donné toutes les instructions nécessaires à mes directions pour que le souci de l'industrialisation ne soit pas séparé de la volonté de préserver la santé de la population. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U.N.R.-U.D.T.)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la production et des échanges. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. Maurice Lemaire, président de la commission de la production et des échanges. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, permettez-moi de résumer à grands traits le rapport d'information sur la sidérurgie que j'ai rédigé au nom de votre commission de la production et des échanges.

Cette commission a pris, en effet, la décision d'examiner la situation de cette importante industrie de base et a chargé une mission, composée de membres appartenant à tous les groupes, d'étudier les éléments qui la concernent.

Je dois rappeler ici que ce problème avait été soulevé à l'occasion du vote, par la commission, d'une question préalable posée à l'occasion de l'examen d'une proposition de loi déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale par le groupe communiste, rapportée par Mme Prin, et tendant à la nationalisation de la sidérurgie.

Le rapport d'information qui a été mis en distribution et qui vous est présenté aujourd'hui ne reprend pas la discussion de ce point particulier. Il mentionne cependant fidèlement l'avis des organisations syndicales qui, dans leur majorité — je tiens à le préciser — se sont déclarées favorables à la nationalisation de la sidérurgie.

Pour notre part, nous sommes convaincus que, dans ce domaine comme dans d'autres, les travaux de votre commission contribueront à une meilleure compréhension de cet aspect du problème. Aurait-elle seulement obtenu ce résultat que votre commission devrait s'en montrer satisfaite.

Le problème se présente sous de multiples aspects, technique, économique, financier et social. Nous avons examiné l'élément le plus récent de la conjoncture, qui est d'une importance exceptionnelle et sans doute décisive pour l'avenir de notre sidérurgie, je veux parler de la convention passée récemment entre l'Etat et les entreprises concernées et dont l'objectif est le maintien dans l'économie française d'une industrie sidérurgique solide, structurée dans ses diverses activités, entraînée à l'avant-garde du progrès, de nature à soutenir la concurrence de ses partenaires à l'intérieur du Marché commun et compétitive, autant que possible, sur les marchés extérieurs.

Après l'audition des représentants des diverses organisations syndicales, après celle de M. Jacques Ferry, président de la chambre syndicale de la sidérurgie, de M. Jacques Thibault, président de la chambre syndicale des mines de fer, de M. Marcellin, ministre de l'industrie, et de M. Olivier Guichard, délégué général à l'aménagement du territoire, votre commission a acquis la certitude que, si l'on n'avait pas décidé de porter remède aux diverses difficultés qui assaillent la sidérurgie, dans le domaine des approvisionnements en matières premières, par exemple, notamment en Lorraine pour ce qui concerne le prix du charbon, on pouvait, à n'en pas douter, cette grande industrie nationale au déclin, sinon à la mort lente.

Les conséquences du Plan et de la convention entre l'Etat et la profession, c'est l'amélioration de la compétitivité, une reprise vigoureuse des grands investissements, la rationalisation de la production, la rationalisation des programmes de fabrication, les regroupements d'usines et d'entreprises, les spécialisations, enfin une certaine coordination dans la commercialisation.

Les regroupements évoqués tendent à constituer ce que l'on peut appeler trois noyaux durs : le groupe Usinor — Lorraine-Escaut axé sur le Nord et intéressant les grandes localités de Dunkerque, Valenciennes et Louvroil, par exemple, et comprenant également l'Ouest de la Lorraine avec la région de Longwy ; le groupe de la Moselle, avec les usines des vallées de l'Orne et de la Fensch et les installations de Pont-à-Mousson, toutes ces activités étant groupées, d'ailleurs, au sein de sociétés dites coopératives qui sont des filiales des grandes sociétés existantes, par exemple Sollac et, tout récemment, Sacilor ; enfin le groupe d'acières spéciaux axé sur le Centre, le Massif Central, en

coopération virtuelle avec les aciéries de Pompey, en Meurthe-et-Moselle.

Dans cette perspective, qu'advient-il de nos grandes régions sidérurgiques, Lorraine, Nord et Centre ? On y enregistrera surtout, je viens d'y faire allusion, une revalorisation de la productivité et de la production. L'usine nouvelle de Gandrange en Meurthe-et-Moselle, l'extension de l'usine de Dunkerque en sont certainement les principaux sommets.

Mais il me faut m'arrêter ici quelques instants sur le cas de la Lorraine où des facteurs spécifiques très importants entrent en ligne de compte.

Tout d'abord, le minerai lorrain est un minerai, vous le savez, à faible teneur et, par surcroît, il est phosphoreux. Autrefois et depuis de longues années, depuis le lancement du procédé de Thomas pour l'affinage de la fonte — procédé qui « digère » particulièrement bien le phosphore — le minerai lorrain, situé à portée immédiate des usines, était, somme toute, un élément extrêmement favorable pour la sidérurgie de nos provinces de l'Est.

Mais apparaissait, ces dernières années, un facteur redoutable pour cette sidérurgie lorraine, l'arrivée sur le marché de minerais hématites, à teneur double de celui des gisements lorrains et sans phosphore, venant de tous les points du monde, à des prix très bas et transportés à des coûts de plus en plus réduits par des bateaux minéraliers de plus en plus puissants.

Etait-ce la catastrophe prochaine ? Fallait-il la redouter ?

Dieu merci, il est apparu à la mission dont j'ai parlé, à la suite de sa tournée en Lorraine, que le cap d'espérance était tout proche et que la sidérurgie lorraine restera fermement assise sur le minerai lorrain.

A cela, il y a deux raisons principales.

La première, on la trouve dans les progrès spectaculaires réalisés dans l'extraction du minerai de fer. Le rendement qui était de 14,2 tonnes par jour et par ouvrier en 1963, est passé à 16 tonnes en 1966. Vers 1970, il atteindra en moyenne 20 tonnes et certaines mines pourront dépasser 30 tonnes par jour et par ouvrier.

La seconde raison, c'est la possibilité de faire, avec le minerai phosphoreux lorrain, de l'acier à l'oxygène, de plus en plus demandé partout. Ce merveilleux résultat est dû au procédé Kaldo d'origine suédoise, amélioré par la Sollac. Ce procédé va être étendu à la nouvelle usine de Gandrange de la société Sacilor dont nous avons pu visiter l'immense et impressionnant vaisseau en construction.

On peut donc conclure que les mines lorraines resteront compétitives dans leur rayon d'action lorrain mais, nous l'espérons aussi, dans un rayon d'action comprenant le Luxembourg, la Sarre et une partie de la Belgique, ce qui correspondrait, dans les années futures, à une extraction totale de minerai de fer se situant entre 50 et 54 millions de tonnes annuellement.

Mais deux autres handicaps se profilent encore devant la sidérurgie lorraine : le prix du charbon et du coke rendu aux aciéries d'une part et, dans une certaine mesure, le coût du transport d'autre part. Sur ces deux points, des négociations sont en cours sous l'égide du Gouvernement et, singulièrement, de M. le ministre de l'industrie — qui l'a déclaré en commission — et nous pensons que nous arriverons à une solution.

Il reste que, si l'on réduit le prix payé aux charbonnages de Lorraine pour l'extraction de son charbon et le prix payé à la S. N. C. F. pour ses transports, des conséquences sont inévitables sur les deux budgets considérés et notamment sur celui des charbonnages de France ou de Lorraine. Mais entre deux maux il faut choisir le moindre. Un tel choix est non pas souhaitable, mais imposé par les événements et par le sauvetage de la sidérurgie lorraine qui occupe la première place dans l'ensemble de la sidérurgie française.

Au moment où l'Etat montre ainsi l'intérêt qu'il porte au maintien de l'industrie sidérurgique en lui accordant une aide financière sans précédent, il semble équitable à la commission de la production et des échanges que la sidérurgie lorraine soit invitée à augmenter, dans toute la mesure du possible, ses achats de charbon aux mines françaises, notamment aux mines lorraines. Ce serait là l'expression d'une véritable solidarité nationale, et il n'est pas douteux que la sidérurgie s'y préferait, dans les perspectives envisagées par le plan professionnel et par la convention.

Un autre aspect, non moins important, du problème de la sidérurgie et des mines de fer est que la modernisation va entraîner — et nous le comprenons fort bien — une baisse des effectifs, qui s'élèvera au total pour la France à 25.000 unités jusqu'en 1970, dont 6.000 dans les mines de fer de Lorraine et 8.000 à 10.000 dans la sidérurgie de cette région. Ces chiffres tiennent compte de la création de quelque 4.000 emplois supplémentaires, notamment à l'usine de Gandrange et aux nouvelles installations de l'usine de Dunkerque.

On nous dit, certes, que les licenciements seront peu nombreux, qu'ils interviendront progressivement et que la convention prévoit des mesures destinées à faciliter la mise à la

rerait à soixante ans dans des conditions de rémunération acceptables.

De même, en ce qui concerne les transferts de main-d'œuvre, toute une série de dispositions de caractère social sont prévues intéressant la programmation des mouvements de personnel, des garanties de ressources, des primes de double résidence et la création d'emplois. Sous cet aspect de l'humain, la convention est encore plus importante peut-être que sous son aspect économique et financier.

Le ministre de tutelle — vous-même en l'occurrence — cosignataire de la convention, représenté au comité consultatif chargé de l'exécution de cette convention, veillera certainement — il nous le confirmera sans doute tout à l'heure — à l'application des principes définis au sujet de ces questions d'ordre social.

Mesdames, messieurs, dans ce bref résumé, j'ai surtout évoqué le problème de la sidérurgie lorraine, non parce que je représente un département lorrain — où il n'y a d'ailleurs pas de sidérurgie — mais pour des considérations d'ordre géographique, d'ordre naturel et d'ordre économique.

Pour les créations d'emplois on retrouve, dans une certaine mesure, la même gradation entre les trois grands bassins sidérurgiques français : Lorraine, Nord et Centre.

La Lorraine comprend plusieurs secteurs à tendance déclinante : charbon, textile, salines. Mais elle est la région ayant la plus forte production d'acier tout en comptant peu d'industries en aval.

Le Nord connaît lui aussi des difficultés pour le charbon et le textile. Mais la diversification de ses industries de transformation est meilleure.

Quant au Centre, pour être moins important du point de vue industriel, il se trouve confronté lui aussi à des problèmes ardues du fait même de sa très faible densité industrielle.

Dans l'ensemble, il importerait que le nombre des emplois nouveaux suit largement supérieur à celui des salariés de la sidérurgie et des mines de fer contraints de quitter leur activité.

Cet effort doit s'inscrire dans l'action générale des pouvoirs publics en faveur du développement économique des régions intéressées, en vue aussi de procurer un emploi aux jeunes entrant dans la vie active.

Sans vouloir reprendre le thème que vient de développer avec bonheur M. le président de la commission des finances, je dirai que la commission de la production et des échanges a été très impressionnée par le degré de pollution atmosphérique des vallées de l'Orne et de la Fensch. On y envisage un développement industriel qui ne manquera pas d'accroître les fumées et les pollutions, s'agissant notamment des usines de Sacilor. Nous demandons qu'en ce qui concerne les industries de transformation on les installe un peu plus loin.

D'ailleurs, depuis de nombreuses années je professe qu'un jour ou l'autre il faudra installer les usines à la campagne.

M. René Plevin. Très bien !

M. Maurice Lemaire, président de la commission de la production et des échanges. Tout cet effort se place dans la perspective, retenue par la commission, du rôle positif que peuvent jouer les entreprises existantes en faveur d'industries nouvelles. Aussi nous réjouissons-nous de la création des associations pour le développement économique régional, qui sont déjà en place en Lorraine et dans le Nord, une autre devant incessamment voir le jour dans le Centre.

D'autre part, la commission a été satisfaite d'apprendre que le capital des sociétés de développement régional va être doublé, ce qui leur permettra d'intensifier leur action.

Enfin, dernière remarque d'importance, la mission qui s'est rendue en Lorraine a rapporté l'impression d'un climat de méfiance chez les représentants des travailleurs à l'égard du patronat, climat qui explique sans doute un certain esprit de revendication et de contestation, et peut-être aussi — on l'a avancé — les performances moindres constatées dans la productivité de nos usines par rapport à celles de nos partenaires, singulièrement le Luxembourg.

Sans vouloir prétendre que le manque d'information et de contacts est seul cause de ce mauvais climat, notre mission a été persuadée qu'il l'explique en partie et qu'une réforme en profondeur ne peut être tentée et menée à bonne fin dans un secteur où domine la crainte du lendemain.

La première nécessité qui nous est apparue serait donc de replacer le secteur sidérurgique dans une perspective d'expansion. Cela va se faire, heureusement, monsieur le ministre, puisque vous avez signé la convention. C'est donc la voie de nouveau ouverte à l'expansion.

Mais la deuxième nécessité est de créer un meilleur moral, non seulement dans les milieux de la sidérurgie, mais parmi toute la population directement ou indirectement intéressée.

Le climat est mauvais en Lorraine, je le répète. Il faut essayer de relever le tonus par tous les moyens. La meilleure façon

sera d'engager directement les opérations du Plan et de leur donner un essor vigoureux. Mais la tâche de rénovation du moral est urgente pour chacun et pour le pays tout entier. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Martel, premier orateur inscrit. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Henri Martel. Mes chers collègues, dans les dix minutes qui me sont imparties, je voudrais examiner quelques aspects du budget de l'industrie, dont le ministre nous a dit, en commission, qu'il était de progrès économique et social. En fait, nous verrons que, pour des millions de travailleurs, la situation est, pour le présent comme pour l'avenir, bien éloignée des affirmations optimistes produites à la télévision par le chef de l'Etat, ses ministres, préfets et laudateurs.

Monsieur le ministre, pour les populations minières, la politique du pouvoir que vous représentez est de plus en plus néfaste. En fermant les mines de charbon et de fer, vous bradez des secteurs vitaux pour notre économie et notre indépendance nationale.

En fermant les mines de charbon, vous mettez en danger l'avenir de la carbochimie, dont il constitue la matière première irremplaçable.

Chaque mine de fer fermée sans épuisement du gisement, chaque puits de potasse d'Alsace abandonné fait le jeu des monopoles étrangers.

Sur le plan social, votre politique provoque des drames humains et économiques. Vous avez, par exemple en réduisant les effectifs miniers de plus de moitié sur le plan national et en les supprimant dans certains bassins, créé une situation intolérable qui fait se dresser toutes les couches de la population minière unies dans des actions de masse comme les manifestations de Béthune, les marches des mineurs de fer vers le siège des pouvoirs publics et jusqu'à Paris, celles des mineurs de la Loire et des mines de potasse.

Sur ce problème de la réduction minière des effectifs, je tiens à réaffirmer notre opposition absolue à la politique actuelle, que va aggraver le V^e Plan.

Je manifeste de nouveau notre volonté de voir exploiter à fond et développer nos importantes richesses minières, et de voir sauvegarder l'emploi.

Avec les populations minières, nous vous demandons : le gâchis auquel nous assistons dans nos bassins miniers va-t-il continuer encore longtemps ?

Vous parlez, monsieur le ministre, et les rapporteurs également, de déficit d'exploitation des mines ; mais combien coûte aux régions et aux populations minières la réduction de la production minière, et au profit de qui s'opère-t-elle ?

Vous vendez le charbon à perte aux monopoles. On vient même de vous demander de le vendre encore meilleur marché. Mais, sous prétexte de prix de revient, vous refusez de satisfaire les légitimes revendications des mineurs, ce qui, pourtant, coûterait bien moins cher que les cadeaux que vous faites aux patrons sidérurgistes.

Voici les plus importantes et les plus urgentes de ces revendications au sujet desquelles les mineurs viennent de mener des actions et en préparent d'autres si vous ne leur donnez pas satisfaction.

Ils veulent de meilleurs salaires, la révision des classifications, la réduction de la durée du travail, les mineurs français ayant le triste privilège d'avoir la plus longue durée du travail d'Europe, alors que le front populaire leur avait donné la plus courte.

Le 20 octobre dernier, 600 délégués des ouvriers et des retraités sont venus à Paris déposer 100.000 signatures afin que la retraite complémentaire des mineurs soit calculée sur une cotisation de 4 p. 100, comme dans le régime général, et qu'elle soit attribuée en même temps et dans les mêmes conditions que la retraite normale. Or le pouvoir a fait recevoir ces délégués par des centaines de policiers et a mis en véritable état de siège les lieux où ils se rendaient en délégation.

Les mineurs réclament l'amélioration de la sécurité sociale minière. Vous leur répondez en la supprimant arbitrairement pour certaines catégories d'ouvriers du gaz de Lacq, pourtant soumises au statut du mineur.

Ils exigent davantage de sécurité et d'hygiène. Semblant ignorer leur triste martyrologe — 13 tués depuis août 1966 dans les mines de charbon de Lorraine, 51 tués dans le Nord-Pas-de-Calais pour les neuf premiers mois de l'année, des milliers de silicosés et d'invalides — vous répondez aux syndicats : Tout va bien !

La fédération nationale C. G. T. du sous-sol vous a présenté des propositions concrètes tendant à l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène dans les mines. Allez-vous, oui ou non, les prendre en considération ?

Vous nous dites que cela coûte cher. Mais on semble, au Gouvernement, oublier que les mineurs ne sont en rien responsables de la récession de l'industrie, comme on oublie aussi tous les sacrifices qu'ils ont consentis autrefois pour le pays et les efforts présents qui leur sont imposés dans le travail, ce qui leur donne des droits.

Le Gouvernement auquel vous appartenez est moins avare envers les monopoles, tels les trusts chimiques, auxquels on envisage d'abandonner l'industrie chimique des mines. Vous ne dites pas que cela coûte trop cher aux patrons sidérurgistes, à qui vous accordez généreusement des milliards, avec lesquels, par exemple, Usinor veut construire à Dunkerque une cokerie, au moment où la consommation du coke est stagnante et le restera, selon les prévisions du Plan.

Si la cokerie de Dunkerque est construite, elle fonctionnera avec du charbon américain — avez-vous déclaré en commission — à deux pas des mines du Nord-Pas-de-Calais, ce qui se traduira par la fermeture de plusieurs cokeries minières de ce bassin, en parfait état de marche, et d'anciennes cokeries récemment modernisées. Il en résultera une nouvelle réduction de la production charbonnière; la carbochimie, découlant de la cokéfaction, risque également une réduction d'activité. Le coke qu'Usinor produirait avec des fines à coke américaines coûterait donc cher au pays.

Allez-vous, monsieur le ministre, permettre ce nouveau coup contre les houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais et cette nouvelle réduction d'emplois dans une région où se pose déjà un très sérieux problème d'emploi?

Les maîtres de la sidérurgie, grâce aux milliards que leur accorde le pouvoir, provoqueront, par suite de la mise en application du plan professionnel, une réduction des effectifs de 15.000 unités d'ici à 1970. A cet égard, nous ne saurions être d'accord avec le président Lemaire, selon lequel les licenciements seraient progressifs et peu nombreux. En fait, les sidérurgistes cherchent à liquider les bassins de la Sambre et du Valenciennais, où les licenciements s'opèrent ou vont s'opérer massivement, notamment à Louvroil. Depuis la fusion Usinor Lorraine-Escaut, 3.000 emplois ont été supprimés. A Usinor-Denain, la direction décide de ne plus réembaucher les jeunes qui rentrent du régiment.

L'accord conclu entre Escaut et Meuse-Senelle-Maubeuge et les Acieries de Longwy a réduit les effectifs de 29.000 unités en 1961 à 26.000 en 1965, et encore moins en 1966. L'usine Fives-Lille-Cail, à Denain, licencie du personnel. Pour l'ensemble d'Usinor, on a travaillé 1.700.000 heures de moins en 1965 qu'en 1964.

Les quelques mesures prises récemment, et grâce à leur action, en faveur des travailleurs sidérurgistes sont très insuffisantes. Aussi demandons-nous avec plus d'insistance encore la nationalisation des mines de fer et des usines sidérurgiques, propriétés des travailleurs et de la nation, qui les ont payées largement depuis 1918.

Monsieur le ministre, à ce bilan s'ajoute la dramatique situation des jeunes sans emploi: 20.000 environ dans le Nord. Situation dramatique aussi pour les femmes qui travaillent dans l'industrie et le textile, du fait de la constante régression du marché du travail féminin, qui s'aggrave avec le V^e Plan.

Votre département, s'il est celui des grandes unités de production renforçant la puissance des principaux monopoles, n'a pas résolu, ne résoudra pas le problème des contradictions et des déséquilibres entre secteurs industriels et secteurs régionaux, ainsi qu'en attestent les manifestations, pendant le seul mois d'octobre, des Bretons à Rennes, des mineurs à Béthune, des 10.000 travailleurs de Fives-Lille-Cail à Denain, des ouvriers de Louvroil-Maubeuge, des 15.000 travailleurs de chez Bréguet à Anglet, près de Bayonne, et à Douai, et j'en passe.

Ces actions multiples illustrent l'aggravation des déséquilibres régionaux, pour lesquels votre seul remède est le bavardage officiel sur la création de zones industrielles, promises partout à la fois pour demain, c'est-à-dire après les élections, ou la constitution de nouveaux syndicats d'expansion industrielle ou de nouvelles chambres de commerce.

Ne soyez pas étonné si les travailleurs n'acceptent pas passivement cette priorité que vous accordez aux grands groupes monopolistes, au détriment du progrès social et des intérêts de populations entières.

Contre une telle politique, ils se battent, unis et fermes dans tout le pays.

Après les actions des mineurs, des cheminots, on assistera aux journées revendicatives des personnels d'Electricité et de Gaz de France, les 7, 8 et 9 novembre, pour de meilleurs salaires; à celles des métallurgistes les 8 et 9 novembre, contre les fermetures d'entreprises et les licenciements, pour la garantie de l'emploi, la réduction de la durée du travail sans réduction de rémunération, pour l'augmentation des salaires.

A ces millions de travailleurs, allez-vous, les patrons vont-ils accorder satisfaction?

Le groupe communiste, en ne votant pas votre budget, marquera l'entier concours qu'il apporte à ces travailleurs dans la défense de leur juste cause. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Neuwirth. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Lucien Neuwirth. Monsieur le ministre, vous ne vous étonnez certainement pas si le député de Saint-Etienne traite d'abord le problème de la reconversion de notre industrie charbonnière.

Nous assistons à un tel processus accéléré de la réduction des activités de notre bassin que j'ai le devoir d'insister sur plusieurs points que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer, et qui concernent la politique de l'énergie, le statut des Charbonnages, le sort du personnel.

Politique de l'énergie, d'abord. Il est bien évident que le Gouvernement ne pourra mettre en place un dispositif de reconversion des Houillères de la Loire — et des autres houillères françaises — tant qu'il n'aura pas défini une politique de l'énergie. Or nous savons que cette politique de l'énergie doit cadrer avec celle de nos partenaires européens, et que c'est même une des clefs du problème.

Statut des Charbonnages, ensuite. Nous souhaitons tous, et nous encourageons la reconversion de certaines industries majeures. Pourquoi, de la même façon, ne permettrions-nous pas aux Charbonnages de France de s'orienter aussi vers ces activités industrielles? Nul ne me contredira si j'affirme qu'il s'agit là d'un corps particulièrement homogène, qui a fait ses preuves et qui a une tradition, sinon une vocation, industrielle. Un assouplissement de son statut lui permettrait des ouvertures sur différents secteurs des activités industrielles de notre pays, et par conséquent apporterait un remède aux problèmes qui se posent actuellement à lui.

Le sort du personnel, enfin. A cet égard, il faut considérer les problèmes relatifs à la retraite, à la réadaptation et au niveau de l'emploi.

Beaucoup de mineurs de fond — je commencerai par eux car ce sont les plus atteints — parviennent difficilement à l'âge de la retraite. A l'occasion de la reconversion des Charbonnages, il doit être possible d'envisager leur mise à la retraite anticipée, sans qu'elle ait pour conséquence une limitation des avantages qu'ils peuvent légitimement attendre après une existence entièrement consacrée au travail.

Pour les travailleurs dont l'âge est encore assez éloigné de celui de la retraite et qui peuvent éprouver le désir fort légitime d'occuper un emploi dans les industries de leur région qui embauchent du personnel, il s'agit de donner une solution aux problèmes de réadaptation professionnelle qui se posent alors à eux. De réadaptation et de promotion aussi, car bien entendu, dans mon esprit, il s'agit toujours d'éviter toute régression. Autrement dit, pendant la période de « recyclage » — pour employer le vocabulaire à la mode — l'ancien mineur ou l'ancien employé des mines devra continuer à percevoir le complément de salaire qui lui permettra de faire face aux engagements qu'il a pu contracter. En effet, les premières victimes de la reconversion sont toujours les ouvriers, les employés ou les cadres que leur situation avait conduits à prendre, fort légitimement d'ailleurs, des engagements en achetant à crédit un logement, une automobile, une machine à laver ou un appareil électroménager. Leur réadaptation doit être assurée sans qu'elle se traduise pour eux par une régression sociale.

Enfin, si la reconversion de nos houillères, entraînée par la fermeture de nos puits, ne s'accompagne pas de la création d'emplois nouveaux, on verra se poser le grave problème du niveau de l'emploi. Aussi avons-nous le devoir de veiller à ce que, avant toute suppression d'emploi, d'autres emplois soient créés qui permettront aux anciens employés des Charbonnages de France de trouver un travail sans subir un déclassement qui serait particulièrement injuste.

La conclusion s'impose alors d'elle-même: il ne faut pas précipiter la reconversion. Il faut la préparer soigneusement et il est éminemment souhaitable que la direction, les cadres, le personnel soient associés à cette préparation. Dans certains bassins, on a créé des bureaux d'industrialisation relevant de la loi de 1901. Monsieur le ministre, je souhaite que le Gouvernement et, plus spécialement vous qui êtes le tuteur des Charbonnages de France, veille à ce que ces bureaux s'entourent d'un véritable comité consultatif aux travaux duquel participeraient les représentants de la direction, des cadres et des employés de nos houillères, qui l'informerait des réalités et étudierait avec lui les mesures inévitables que vous serez amenés à prendre.

Je conclurai cette première partie de mon intervention par un rappel que je crois nécessaire. A la Libération, un effort commun a été demandé à toutes les houillères nationales, à leurs directions et leurs cadres, aux mineurs de surface comme aux mineurs de fond. La réussite a été magnifique, mais elle a été

le fruit d'un effort commun. Je suis persuadé que la reconversion sera également une réussite si elle est aussi le fruit d'un effort commun. (Applaudissements sur de nombreux brancs.)

J'aborde maintenant le second point de mon intervention : il concerne la modernisation et l'augmentation de notre potentiel industriel.

A mon avis, la modernisation de notre potentiel industriel forme un tout. Il serait aussi ridicule et maladroit de n'encourager qu'un secteur-clé sans s'occuper des entreprises qu'il traîne à sa suite que de mettre sur les rails une locomotive puissante et moderne qui tirerait des wagons bringuebalants.

Il faut laisser graviter autour de notre industrie les satellites indispensables, en l'occurrence les activités prestataires de services et de réparation. Aussi souhaiterais-je que le secteur des métiers puisse bénéficier, au même titre que l'industrie, de l'aide du fonds de développement économique et social, et ce, d'autant qu'il peut être à l'origine de nombreuses créations d'emplois.

Monsieur le ministre, au cours d'une récente visite à la zone industrielle de Nanterre et de Colombes, vous avez pu constater combien sont indispensables les petites et moyennes entreprises et le secteur des métiers. N'avez-vous pas indiqué que les petites et moyennes entreprises représentaient 90 p. 100 des entreprises françaises et qu'elles assuraient 60 p. 100 de la production ? Aussi convient-il de leur accorder le bénéfice des primes d'implantation. Je vous ai d'ailleurs écrit à ce sujet.

Ainsi apporterez-vous une nouvelle pierre à l'édifice que nous avons commencé de construire ensemble. Comme l'a rappelé M. Bailly, après avoir scellé la pierre de la sécurité, c'est la pierre de la promotion que vous fixerez en faveur du secteur des métiers et des petites et moyennes entreprises. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Pleven.

M. René Pleven. Monsieur le ministre, à l'époque actuelle, le ministère de l'industrie est aussi, par nécessité, celui de la décentralisation industrielle.

Ne disposant que de quatre minutes, je limiterai donc mes observations aux aides de l'Etat qui, sous le nom de primes de développement industriel — ou de primes d'orientation, quand il s'agit de certaines industries alimentaires et agricoles — ont pour objet d'encourager l'industrialisation de certaines provinces de France.

Vous êtes mieux placé que personne, en votre double qualité de ministre de l'industrie et de président du conseil général du Morbihan, pour constater que, depuis trois ans environ, les aides de l'Etat n'ont plus à l'égard des régions pour lesquelles elles furent instaurées, le même pouvoir d'incitation qu'elles avaient par exemple en 1960 ou en 1961. Cela tient à de multiples raisons que je n'ai pas le temps d'énumérer, mais qui toutes ont pour conséquence qu'il faut bien observer que, à l'heure actuelle, les primes sont devenues insuffisantes. Même à Brest et à Lorient, où elles atteignent cependant 20 p. 100, elles sont jugées insuffisantes par les entreprises, au point que, lorsque la décision de fermeture des forges d'Hennebont a imposé des mesures d'urgence pour trouver des emplois compensateurs, le Gouvernement n'a pas hésité — et je l'en félicite — à accorder des primes exceptionnelles d'un montant beaucoup plus élevé que le maximum jusqu'alors admis de 20 p. 100.

S'il en est ainsi, quel espoir d'industrialisation peuvent donc garder les villes où la prime n'est que de 12 p. 100 ? De fait, vous le savez, le courant d'industrialisation est presque arrêté. Le courant vers l'Ouest, que le V^e Plan jugeait cependant prioritaire, ne va pas plus loin que les villes d'Eure-et-Loir ou de la Sarthe situées dans un rayon d'environ deux cents kilomètres de Paris. La prime de 20 p. 100 et a fortiori celle de 12 p. 100 sont impuissantes à pousser les industries vers les régions de grand exode.

Je me permets donc de vous demander si le Gouvernement envisage de reviser le montant des primes et de les augmenter en faveur des départements les plus distants de la capitale.

Ma deuxième observation est la suivante. Lorsqu'il s'agit non pas d'une création, mais d'une extension d'usine, la prime est ramenée à 6 p. 100. Or je rappelle que les primes sont soumises à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux qui, pour les sociétés est de 50 p. 100. Autant dire que dans le cas d'extension, la prime est tout à fait insignifiante.

Je n'ai jamais compris la différence de traitement que le Gouvernement applique selon qu'il s'agit d'une création ou d'une extension d'entreprise. Du point de vue des régions, dont une très grande partie de la jeunesse doit s'en aller faute d'emploi, la seule notion qui devrait prévaloir dans l'attribution et le taux des primes devrait être celle de la création d'emplois nouveaux. Il y a autant d'intérêt pour une région à ce que soit facilité le développement, l'expansion de ses entreprises les plus dynamiques, qu'à attirer des entreprises nouvelles. (Applaudis-

sements sur les bancs du centre démocratique, de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Puisque, depuis trois ans, la décentralisation des industries de la région parisienne ne donne plus que des résultats très insuffisants, pourquoi ne pas accorder les mêmes primes et les mêmes crédits du fonds de développement économique et social aux industries provinciales existantes lorsqu'elles s'engagent dans des extensions économiquement justifiées ?

Monsieur le ministre, je souhaiterais savoir si le Gouvernement accepterait d'entrer dans cette voie et si vous seriez personnellement disposé à le lui recommander.

Je suis d'ailleurs persuadé qu'en développant les possibilités de compétitivité des entreprises les plus valables existant actuellement en province, on accentuerait indirectement le mouvement de décentralisation, mouvement qui, je l'ai dit, est très insuffisant en ce qui concerne les entreprises industrielles.

Et puisque la création d'emplois est l'essentiel, je voudrais vous demander aussi pour quels motifs le Gouvernement se refuse jusqu'à maintenant à étendre le régime des aides aux entreprises du secteur tertiaire. Cet élargissement me paraît à la fois indispensable et aussi justifié pour le secteur tertiaire qu'il l'est pour le secteur secondaire. Après tout, les primes sont destinées, quels que soient les secteurs, à compenser les inégalités de charges entre la province et la région parisienne. La province souffre en effet d'une certaine pénalisation résultant du taux très élevé des patentes ; le prix des transports urbains et interurbains n'y est pas subventionné, et le prix de certaines fournitures, notamment l'eau, y est généralement sensiblement plus élevé qu'à Paris. Toutes ces différences grèvent aussi bien le secteur tertiaire que le secteur secondaire.

Je crains qu'il ne suffise pas que M. le Premier ministre ait envoyé une lettre circulaire à trois mille chefs d'entreprise de la région parisienne pour les inciter à créer des usines en province, et pour relancer le mouvement. Les chefs d'entreprise comparent les charges et, à l'heure actuelle, ils arrivent presque tous à la conclusion que celles-ci ne sont pas suffisamment compensées par le montant des primes.

A cet égard, je me permets de vous rappeler les mesures qui ont été prises récemment par le gouvernement britannique et qui aboutissent, en fait, à accorder une subvention de 40 p. 100 des investissements dans la moitié de l'Angleterre qui correspond d'ailleurs tout à fait, au point de vue du besoin de développement économique, à la moitié ouest de notre pays.

Dans un esprit constructif, je voudrais aussi vous soumettre quelques réflexions sur les procédures d'attribution des primes et sur les délais qu'elles exigent.

Des progrès certains ont été faits par l'administration, je tiens à le souligner, notamment par la décentralisation à l'échelon du préfet de région, qui a maintenant pouvoir d'attribuer les primes lorsque les dossiers portent sur des affaires dont l'investissement n'est pas supérieur à un million de francs. Néanmoins, l'expérience démontre que les délais d'instruction ne sont pas plus rapides pour les dossiers à compétence régionale que pour les dossiers pour lesquels la décision doit être prise à Paris.

La cause en est l'insuffisance numérique du personnel affecté aux directions départementales du commerce intérieur et des prix. On demande à ces directions de procéder à une instruction technique valable ; or elles ne sont pas assez étoffées pour pouvoir procéder rapidement à ces examens. Les délais les plus courts pour obtenir une décision de prime sont de l'ordre de quatre à six mois à dater du jour où le dossier est complet. Mais ce dossier, vous le savez, et beaucoup de collègues en ont l'expérience, est extrêmement complexe à établir, donc lent à préparer. Il exige, le plus souvent, que l'industriel ait recours à un bureau d'experts dont l'intervention est d'ailleurs, naturellement, assez coûteuse.

En fait, entre le moment où une entreprise industrielle décide d'aller s'installer en province et le moment où elle est prête à embaucher, il s'écoule, si elle veut bénéficier des incitations de l'Etat, entre 18 et 24 mois. C'est beaucoup trop long et cette lenteur explique le mécontentement des régions ainsi que l'agitation des organisations de travailleurs qui se plaignent de ce que l'industrialisation ne progresse pas.

Une autre cause de complication résulte de ce que — c'est le cas le plus fréquent — une entreprise qui veut s'établir en province doit souvent demander à la fois la prime de développement et un prêt du fonds de développement économique et social. Dans ce cas, même si l'investissement ne dépasse pas 1 million de francs au total, il faut que le dossier aille à Paris. Le pouvoir de décision est déconcentré pour les primes ; il ne l'est pas pour les prêts. J'estime qu'il devrait l'être pour les prêts comme pour les primes, jusqu'à un certain niveau. Ce qui est pratiqué couramment par les grandes banques, y compris les banques nationalisées, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas possible de le faire dans le cadre du F. D. E. S.

D'autre part, le plafond de 1 million de francs d'investissements prévu à l'origine devrait, maintenant que les préfets de région ont l'expérience de ce genre de dossier, être relevé et porté au moins à 2 millions de francs actuels. Etes-vous, monsieur le ministre, disposé à proposer cette mesure au Gouvernement ?

Enfin, toujours sur le plan des procédures, il faudrait qu'une réorganisation des compétences au sein du Gouvernement mette entre les mains d'un seul ministère — à mon sens, ce pourrait être le vôtre — la responsabilité finale de toutes les décisions en matières de primes : or ce n'est pas le cas actuellement.

Un secteur d'une importance considérable pour toute la partie Ouest de la France, le secteur des industries alimentaires et agricoles, connaît, en matière d'attribution des primes, des lenteurs qui sont vraiment intolérables. Ces industries peuvent théoriquement bénéficier d'une prime d'orientation agricole accordée conjointement et cumulativement avec la prime de développement. La décision d'attribution relève de votre collègue, M. le ministre de l'agriculture, mais la procédure appliquée est d'une telle complexité, d'une lenteur si désespérante, que les industries dont il s'agit ne peuvent espérer commencer à édifier leurs nouvelles installations qu'un an et demi au maximum, et bien plus souvent deux ans, après le dépôt de leurs dossiers.

Or il s'agit d'un secteur qui, économiquement et socialement, a toujours été considéré comme prioritaire, puisqu'il concerne très directement les régions agricoles où la création d'emplois est le plus nécessaire.

Je connais dans un même département six dossiers d'industries alimentaires qui attendent actuellement, depuis plusieurs mois déjà, une première réponse de Paris. Lorsqu'on interroge sur les motifs de ce retard, on constate qu'il résulte de ce qu'un nombre beaucoup trop grand de services doivent donner leur avis. Or vous savez le temps qu'il faut pour que les dossiers passent de bureau en bureau !

Je connais, monsieur le ministre, de longue date, votre volonté d'agir vite et de réaliser. Je sais que vous voulez relancer la décentralisation industrielle, mais vous ne pourrez y parvenir qu'en résolvant, au sein du Gouvernement et de l'administration, les questions que je me suis permis, beaucoup trop rapidement, d'évoquer.

Si ces questions ne sont pas résolues, l'objectif du V^e Plan en ce qui concerne les créations d'emplois dans la région Ouest, et en particulier dans les parties les plus éloignées de la capitale, n'a aucune chance d'être atteint.

Le pouvoir d'incitation des aides de l'Etat a besoin d'être renforcé. Pour le moment, il a perdu toute efficacité. Pour vous en convaincre, il suffirait que vous demandiez à vos services de comparer le nombre d'usines qui se sont établies au cours des dernières années dans un département comme la Sarthe — je m'en réjouis pour mes collègues de la Sarthe — et, par exemple, dans des départements comme ceux du Morbihan, du Finistère ou des Côtes-du-Nord.

La publicité faite maintenant en faveur de l'aménagement et du développement du district de la région de Paris et du bassin parisien ne fait qu'accentuer la tendance trop répandue de beaucoup de chefs d'industrie à croire que ces régions sont les seules valables pour l'installation d'usines.

Comptant sur vos attaches provinciales, je vous demande, monsieur le ministre, de rendre un pouvoir d'incitation réel aux aides de l'Etat en faveur de la décentralisation industrielle. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le ministre de l'industrie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. le ministre de l'industrie. Mesdames, messieurs, nous avons tous été très intéressés par l'intervention positive de M. Pleven.

Je veux lui indiquer — lui-même n'a d'ailleurs pas manqué de le remarquer — que, malheureusement, le ministre de l'industrie n'est plus depuis la réforme de 1963 responsable à l'échelon gouvernemental de la décentralisation industrielle et que, de ce fait, son exposé aurait mieux été placé dans la discussion des crédits affectés à la délégation à l'aménagement du territoire qui s'est déroulée dans cette Assemblée le 18 octobre dernier.

M. René Pleven. Le Gouvernement est un. Donc, ses membres sont solidaires.

M. le ministre de l'industrie. Je me sens solidaire, monsieur Pleven, mais si toutes les interventions étaient faites au hasard des budgets, la discussion de la loi de finances ne serait guère facilitée. Néanmoins, je néglige cet argument de procédure et je vais vous répondre en mon nom personnel.

Je comprends parfaitement votre argumentation selon laquelle, pour obtenir une action de décentralisation dans une région particulièrement frappée, il est indispensable de procéder par des incitations massives ainsi qu'il a été fait à Hennebont.

Le Gouvernement entend s'inspirer de cet exemple récent lorsqu'il aura des reconversions importantes à faire. Il n'est pas douteux que, pour réussir de telles reconversions, il convient d'augmenter le montant des primes.

Sur le point de savoir s'il est nécessaire d'augmenter le plafond des investissements — actuellement un million de francs — au-dessous duquel le préfet de région peut intervenir et de le porter à deux millions, je précise que je suis partisan de cette mesure, que je l'ai proposée au Gouvernement et qu'elle fait actuellement l'objet de discussions.

Le problème de l'accroissement du taux des primes aux extensions est également très important, puisqu'il importe, avant toute chose, de développer les industries existantes. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'U. N. R.-U. D. T. et du centre démocratique.) Il faut s'appuyer sur les industries existant déjà dans nos provinces et nous efforcer de les développer. Il est bien certain que cette action facilitera la décentralisation industrielle.

Quant aux délais d'attribution des primes, je reconnais qu'ils ont été longs dans la période au cours de laquelle la modification du régime des aides a été discutée. Les études ont été interrompues et les dossiers ont alors été bloqués. Mais je puis vous assurer que, depuis la mise en vigueur du nouveau régime, il y a eu un redémarrage. Et comme le ministère de l'industrie instruit les dossiers qu'il doit soumettre au Comité 1^{er} du conseil de direction du F. D. E. S. en qualité de rapporteur, j'ai pour ma part veillé tout particulièrement à la réduction des délais.

Aujourd'hui, aucun projet n'est en souffrance. Trente dossiers sont actuellement étudiés par le ministère de l'industrie qui s'efforce de régler chaque cas dans le minimum de temps, mais qui doit demander l'avis de services techniques et régionaux. Aucun retard ne peut donc être imputé à mon département qui s'efforcera néanmoins de raccourcir, dans toute la mesure du possible, les délais d'instruction.

Vous avez parlé des directions départementales ; elles ne dépendent pas de mon ministère ; il ne m'appartient donc pas, vous le comprendrez, de vous répondre sur ce point.

Voilà les précisions que je voulais immédiatement apporter sur le problème fort important que vous avez évoqué.

Je suis persuadé qu'il est nécessaire de concentrer les pouvoirs au niveau de l'administration centrale en matière de décentralisation industrielle. Je partage complètement votre avis, mais, je le répète, je ne suis pas le ministre réellement compétent pour donner une réponse valable sur tous les points que vous avez soulevés. Il n'empêche que mon action au sein du Gouvernement va exactement dans le sens que vous venez d'indiquer. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'U. N. R.-U. D. T. et du centre démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Derancy. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Raymond Derancy. Monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion de la discussion du budget de l'industrie, j'attirerai votre attention sur la situation des ouvriers mineurs et sur les graves difficultés que crée aux communes la récession de l'industrie charbonnière. Je le ferai brièvement, comme tenu du faible temps de parole qui m'est imparti.

En ce qui concerne les mineurs, qu'ils soient de Lorraine, de Provence ou du Nord, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ne sont pas contents. Et ils n'ont pas tort ! Que ce soit sur le plan des salaires, sur celui des retraites ou celui de la sécurité et de l'hygiène, ils se rendent compte qu'on les traite toujours en parents pauvres.

Le 14 juin 1946, le Gouvernement provisoire de la République avait doté les mineurs d'un statut. Il n'est pratiquement plus respecté.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici que le métier de mineur est le plus dur, le plus pénible et le plus dangereux puisque tous nos collègues le savent déjà, mais ce qu'ils savent moins, c'est combien gagne un mineur. Certains seront peut-être surpris d'apprendre que l'ouvrier du fond de la catégorie 1 ne gagne que 2,50 francs de l'heure et que celui qui est le mieux payé, c'est-à-dire l'ouvrier de la catégorie 6, ne gagne — d'après le barème en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1966 — que 3,88 francs de l'heure, soit à peine le salaire d'une femme de ménage. Si l'article 12 du statut était appliqué, ces ouvriers devraient gagner au moins 25 p. 100 de plus.

Sur le plan des retraites, les mineurs sont bien souvent dépassés par les autres travailleurs. Il en est de même pour la sécurité sociale. Ce sont eux qui paient les cotisations les plus élevées, mais, lorsqu'ils sont en congé de maladie, ce sont eux qui perçoivent les indemnités les plus faibles.

En ce qui concerne la retraite complémentaire, ils sont victimes d'une nouvelle injustice. En 1959, le Gouvernement a lui-même décidé d'affilier le personnel ouvrier des mines à l'U. N. I. R. S. Le taux de cotisation était à l'époque de

2,5 p. 100. Or, le 18 novembre 1965, le conseil national du patronat français, avec l'assentiment des organisations syndicales, décidait, par un avenant à l'accord du 8 décembre 1961, de généraliser la retraite complémentaire au taux de 4 p. 100. Cette mesure, qui offrait l'avantage de revaloriser la retraite complémentaire de 60 p. 100 environ, devait être étendue à tous les travailleurs adhérant à l'U. N. I. R. S.

Une catégorie de travailleurs s'en est cependant trouvée exclue, comme par hasard, une fois de plus : les ouvriers mineurs.

Nous posons alors la question : pourquoi cette discrimination ? J'espère, monsieur le ministre, que vous serez en mesure de nous répondre.

Sur le plan de la sécurité et de l'hygiène, on est bien obligé de constater que les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur de nos espérances. Le nombre des accidents mortels ne diminue pas, bien au contraire. Quant à la silicose, elle fait toujours plus de ravages. Pour le seul département du Pas-de-Calais, le rapport de M. l'ingénieur en chef des mines dénombre 3.148 déclarations de silicose et 762 décès imputables à cette maladie en 1965.

Les mineurs sont inquiets — on le comprend aisément. Ils constatent que, pour battre des records de productivité, les techniciens mettent en place des méthodes et des moyens d'exploitation de plus en plus perfectionnés. Ils souhaiteraient que, parallèlement, les techniciens appliquent de nouvelles méthodes destinées à garantir leur sécurité et surtout des moyens propres à lutter efficacement contre le terrible fléau que constitue la silicose.

J'en viens à un autre sujet, non moins grave, qui préoccupe les mineurs, ainsi que les maires et la population des régions minières. Je veux parler de la récession de l'industrie charbonnière. Je citerai l'exemple du Pas-de-Calais, car c'est un département que je connais bien. Mais je suis sûr que la situation est la même dans toutes les autres régions de France.

Dans le Pas-de-Calais, les puits sont fermés les uns après les autres. Ce fut d'abord au groupe d'Auchel, puis à ceux de Bruay, de Nœux et maintenant de Béthune. Dans ces quatre groupes où vivaient 300.000 personnes, 34 sièges occupaient encore en 1945 plus de 55.000 ouvriers. En 1966, huit restent en exploitation et n'emploient plus que 24.000 personnes.

Ainsi, seulement dans l'ouest du bassin du Pas-de-Calais, nous avons perdu, en vingt ans, 26 fosses et plus de 30.000 ouvriers. Et ce n'est pas terminé. Comme la gangrène, ce mal va s'étendre et gagner d'autres régions. Bientôt ce sera Lens, puis Hénin-Liétard qui se verront dévitalisés.

Vous nous avez d'ailleurs prévenus, monsieur le ministre, puisque dans l'une de vos dernières déclarations vous avez dit textuellement :

« Devant la diminution constante des ventes du charbon national, il n'est pas d'autre solution que d'appliquer un programme de réduction progressive de la production qui implique forcément la fermeture des mines dont le déficit sera le plus élevé ».

C'est clair et c'est précis. Vous avez au moins un mérite auquel vous pouvez rendre hommage, c'est celui de la franchise.

Jusqu'à présent on nous a toujours dit que la fermeture des puits était due à l'épuisement du gisement. Maintenant, vous annoncez qu'on va fermer des sièges d'extraction ayant encore de grandes réserves de charbon sous le seul prétexte qu'ils sont classés déficitaires.

Ainsi, délibérément, vous allez sacrifier sans recours une importante partie des richesses que contient encore notre sous-sol. C'est un véritable gaspillage de notre potentiel énergétique car un puits fermé, vous le savez bien, ne sera plus jamais ouvert, même si on avait un impérieux besoin de sa production.

Vous prétendez que le charbon national se vend mal et qu'il n'est d'autre solution que de diminuer la production et de fermer des puits.

Je n'accepte pas votre raisonnement. Je suis persuadé, au contraire, qu'en cherchant un peu on trouverait d'autres solutions.

Je comprends mal, en effet, que dans un pays qui n'extrait que les trois quarts de sa consommation, on ne parvienne pas à écouler sa propre production. Nous achetons chaque année de 16 à 17 millions de tonnes de charbons étrangers. Ne pourrait-on d'abord, en achetant un peu moins, ensuite demander aux houillères nationales de faire tout leur possible pour présenter à la clientèle des produits impeccables ?

Nos charbons sont de qualité égale et quelquefois supérieure à ceux que nous importons. J'ai analysé des échantillons de charbons étrangers et j'ai été stupéfait d'apprendre que leur teneur en cendres variait entre 8 et 10 p. 100 alors que nos grains maigres de Lens ou d'Oignies ne dépassent jamais 6 p. 100. Nos charbons sont peut-être un peu plus friables, mais dans l'ensemble ils valent ceux des autres pays. Seulement, il faudrait le faire savoir !

Croyez-moi, monsieur le ministre, la politique d'abandon de notre production charbonnière n'est pas une bonne politique sur le plan humain comme sur le plan de l'intérêt général.

Il faut venir dans nos régions pour en apprécier les conséquences. Une agglomération minière se trouve condamnée par cette récession à une mort lente, mais certaine. Nous ne vivons que de la mine. Dans le passé, les houillères, abusant de leur puissance, se sont toujours opposées à ce qu'un industriel vienne s'installer chez nous et leur faire concurrence.

A présent, les houillères abandonnent des puits, laissent sur le plan de l'emploi un vide effrayant. A leur sortie des lycées ou des collèges techniques, nos jeunes ne trouvent plus à louer sur place leurs bras ou leur cerveau et sont obligés de quitter la région. Nos villes perdent leur population active et vont devenir des cités-dortoirs pour retraités, en attendant d'être des cités désertes. Après avoir amené chez nous la prospérité, le charbon est en train d'y semer la ruine.

Notre collègue M. Poncelet citait tout à l'heure le proverbe : « Aide-toi, le ciel t'aidera ». Nous avons pris la résolution de nous aider, mais le ciel — ou plutôt le Gouvernement — ne nous a pas aidés pour autant. Nous avons créé des syndicats intercommunaux. A grands frais, nous avons constitué des zones industrielles.

Nous les avons équipées, amenant l'eau et l'énergie électrique, assurant l'évacuation des eaux pluviales et résiduaires. Il n'y manque plus qu'une seule chose, mais c'est l'essentiel : des usines.

Pour en obtenir, nous avons remué ciel et terre. Nous sommes allés partout et même chez vous, monsieur le ministre. Partout, on nous a fait des promesses qui n'ont pas été tenues.

Les habitants sont inquiets et si on n'y prend garde, cette région risque de devenir assez vite un foyer d'explosions sociales plus grave que celui que nous avons connu à Decazeville. Il y a huit jours, ils étaient des milliers à protester devant la sous-préfecture de Béthune. Le 5 décembre prochain, ils seront plus nombreux encore pour aller protester à la préfecture d'Arras. Ils iront à Lille protester auprès de M. le préfet de région. Ils viendront à Paris afin d'attirer sur eux l'attention des pouvoirs publics.

Monsieur le ministre, prêtez une oreille attentive à leurs revendications. Avec la délégation à l'aménagement du territoire, essayez d'orienter vers cette région quelques industriels bien intentionnés afin de procurer du travail aux jeunes qui en sont privés.

Et puis — ce sera ma conclusion — ne faites pas sonner trop vite, monsieur le ministre, l'heure de la retraite pour le charbon. Ce serait plus qu'une erreur, ce serait une faute car en fermant de nouveaux puits vous aggraverez encore une situation qui est déjà suffisamment inquiétante.

Faites cesser au contraire l'écrémage des gisements. Conseillez une exploitation rationnelle. Protégez suffisamment notre production charbonnière afin d'assurer son écoulement.

Alors, j'en suis sûr, le charbon gardera pendant longtemps encore une place importante dans l'économie de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Martin.

M. Hubert Martin. Monsieur le ministre, hélas ! cinq minutes pour évoquer un problème aussi vaste que celui de l'emploi dans les bassins de Briey et de Longwy dont a parlé longuement M. Lemaire est une gageure.

Il faudrait pour cela s'exprimer en style télégraphique, ce qui serait peut-être original mais, je crois, peu goûté dans cette digne Assemblée.

D'abord, c'est avec satisfaction que j'enregistre les nouvelles que vous avez communiquées à la délégation de syndicalistes que je conduisais auprès de vous la semaine passée et qui répondaient, en partie, à mes nombreuses interventions ici même et à la question orale posée le 26 avril 1966.

Faute de temps, je me contente d'énumérer ce qui a été obtenu, grâce à la prise de conscience de notre problème par le Gouvernement : développement de la garantie de salaire, aménagement de l'indemnité d'attente, incitation à la formation professionnelle, indemnité de recherche d'emploi, indemnité de double résidence, accord Gouvernement-patronat mettant ce dernier dans l'obligation de prendre des intérêts dans les industries de transformation qui pourraient s'installer dans notre région.

C'est un net résultat à votre actif et à celui de M. le ministre de l'économie et des finances.

Pourtant, comment ne pas regretter amèrement qu'une proposition que je n'ai cessé de présenter n'ait pas été retenue : la retraite au bout de trente ans de mine, sans limite d'âge ! Que de problèmes humains auraient été ainsi résolus ! L'éventualité d'un accord n'est pas tout à fait exclue, nous avez-vous dit. Acceptons-en l'augure !

Le problème des mineurs n'est pas le seul, comme je l'ai déjà expliqué ici même. Il existe un problème de l'emploi d'une ampleur sans pareille dans tout notre arrondissement où la population est très jeune, puisque la proportion des moins de vingt ans est de 40,7 p. 100, la moyenne nationale étant de 33 p. 100.

Quelques chiffres mesurent les difficultés du problème : 12.000 mineurs en 1963 ; 8.000 en 1966 et l'on parle de 4.000 départs d'ici à 1970.

Une diminution du nombre des emplois est aussi prévisible dans la sidérurgie, qui se modernise pour survivre car la concurrence mondiale est terrible.

Pour résoudre ce problème, l'Etat a pris d'autres mesures, en plus de celles que j'ai déjà citées, notamment l'installation de centres de formation professionnelle accélérée, encore trop peu nombreux, la construction de lycées, de collèges d'enseignement secondaire, de collèges d'enseignement technique et même d'une école d'infirmières dont la création récemment acquise permettra tous les ans à soixante jeunes filles de suivre une belle et noble profession.

Mais, d'ores et déjà, on peut demander — je ne cesse de le faire depuis quatre ans — la création d'emplois avant tout licenciement. Pour cela, il faut provoquer un démarrage rapide des zones industrielles prévues, faire connaître, grâce au concours de M. Quesnel et de son équipe, les carreaux de mine libres et les terrains actuellement disponibles et demander aux travailleurs eux-mêmes qui ont, bien sûr, de bonnes raisons de mécontentement, de faire faire quelques agitateurs dont l'action de certains, pourtant accueillis et nourris par notre terre lorraine, crée un climat tel qu'il a empêché et empêche encore certaines industries de s'installer chez nous.

Il faut aussi, monsieur le ministre, que vous fassiez appliquer scrupuleusement les accords passés entre l'Etat et le patronat sidérurgique afin que celui-ci, qui s'y est engagé formellement, prenne des intérêts dans les industries de transformation susceptibles de s'établir dans notre région ; et pour cela, il faut faire vite, car les départs sont nombreux !

Enfin, monsieur le ministre, il existe un problème grave, auquel le Gouvernement n'est pas directement intéressé, mais où il peut jouer un rôle déterminant.

Il y a en effet un problème humain que le Gouvernement doit régler en exerçant une pression sur les contacts qu'il entretient avec un certain patronat qui s'est rallié à un tel système de mutation dans les postes de travail que l'on peut parler d'une véritable « danse du scalp ».

Les plus jeunes comme les plus anciens voient leur travail changer selon un rythme souvent vertigineux. Les uns se révoltent en silence, les autres se résignent dans l'écœurement.

Combien de fois, à cette tribune, n'ai-je pas dénoncé le manque de sens humain de telles opérations qui ne peuvent que réjouir ceux dont le seul but est de créer un climat tel que notre région devienne un désert !

Vous vous devez, monsieur le ministre, et je vous fais confiance, d'intervenir auprès de ce patronat par trop inhumain. Ainsi nos jeunes pourront garder l'espoir de trouver ou de conserver leur emploi et leurs pères de terminer leur vie de labeur dans la sécurité retrouvée. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Ebrard.

M. Guy Ebrard. Monsieur le ministre, je voudrais aborder brièvement un problème qui relève essentiellement de votre compétence et de vos attributions et qui concerne des milliers de travailleurs.

Nul n'ignore parmi les cadres, techniciens, employés, agents de maîtrise ou ouvriers de la S. N. P. A., Société nationale des pétroles d'Aquitaine, les intentions du Gouvernement de modifier le statut du personnel des entreprises de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures. Le conseil des ministres aurait, paraît-il, arrêté sa ligne de conduite.

Vous me permettez donc de faire deux séries d'observations.

Les unes concernent le Parlement qui, jusqu'à ce jour, n'a pas eu à connaître de vos intentions. Vous voudrez bien, sans nul doute, monsieur le ministre, lui faire l'honneur d'une déclaration sur ce sujet à l'occasion du débat budgétaire.

Puis-je me permettre de vous rappeler qu'une question orale, déposée par mes soins depuis quelque temps déjà, sollicitait cette déclaration ?

Vous voudrez bien ; préalablement, justifier que toutes les dispositions qui viendraient à être prises, concernent bien le domaine réglementaire et non pas le domaine législatif. Nous sommes en droit de nous poser la question notamment en ce qui concerne le régime minier et le statut du mineur.

Mes autres observations concernent les modifications du statut du personnel et les conséquences qui en résultent. Pourriez-

vous à ce sujet nous donner deux assurances fondamentales et répondre à deux questions essentielles ?

D'abord, avez-vous adopté le projet visant à unifier les salaires des différentes catégories de personnel, dit « projet de qualification » ? Allez-vous en publier le décret d'application et quand ?

Ensuite, les droits acquis du personnel seront-ils garantis, et comment ?

Par ailleurs, si les droits acquis par le personnel actuel viennent à être confirmés à cette tribune — ce que je souhaite — j'aimerais que vous puissiez prendre position sur l'option qui lui est offerte d'être affilié au régime général en même temps que sur l'affiliation du personnel nouveau au régime général de sécurité sociale, ce que vous paraissez souhaiter.

Tout cela nous conduit à constater que les salariés d'une même entreprise seront soumis à des régimes différents avec des cotisations et des prestations différentes : les uns seront affiliés au régime minier de la sécurité sociale, les autres au régime général, et d'autres enfin au régime général bénéficiant d'avantages complémentaires s'ils travaillent dans un secteur déterminé.

Comment dès lors pouvez-vous justifier qu'au moment où vous cherchez d'un côté à unifier les salaires dans l'entreprise et d'un autre côté à unifier les régimes de protection sociale sur un plan plus général, vous aboutissiez à un résultat contraire ?

Quelles mesures comptez-vous donc prendre en pratique pour tenir compte de cette situation et y porter remède sans pour autant porter atteinte à l'équilibre financier des régimes concernés ?

Ma seconde et dernière question porte plus précisément sur le domaine des avantages acquis et de la protection sociale. En matière d'avantages acquis, certains résultent notamment de l'adaptation du statut du mineur, comme le prévoyait l'article 32, et que les organisations syndicales unanimes considèrent comme une conquête sociale irréversible. Que comptez-vous faire pour garantir, par exemple, les indemnités de chauffage-logement ?

En matière de protection sociale, avez-vous prévu, en considération des avantages incontestables que représente le régime minier sur le régime général, le principe de la création d'un régime de prévoyance complémentaire et quelles dispositions pourraient être prises pour la couverture des risques maladie, maternité, invalidité et décès ?

Enfin et surtout, permettez-moi, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur l'importance qu'attache le personnel à la solution du problème des retraites, le principe à respecter devant permettre à chaque agent, comme c'est le cas maintenant, de prendre sa retraite à l'âge de cinquante-cinq ans.

Telles sont, monsieur le ministre, les questions auxquelles vous voudrez bien répondre. Vos réponses ou vos silences auront un effet déterminant sur le climat qui pèse sur cette réforme et sur sa mise en application.

Certes, cette réforme a suscité de grandes craintes et si plusieurs mois de discussion avec les syndicats, d'audiences ou de négociations ont pu lever certains doutes, nombreux sont ceux qui subsistent. Malgré la promesse, chaque jour renouvelée, que les décrets seraient publiés le lendemain, un malaise persiste puisqu'aucune publication n'est encore intervenue.

Nous vous serions reconnaissants de lever aujourd'hui toutes les équivoques et de nous donner tous les apaisements nécessaires.

Vous me permettez enfin de souligner le prix que j'ai attaché à la réponse que vous avez faite à M. le président de la commission des finances sur les pollutions. Vous connaissez l'intensité de ce problème dans nos régions ; les efforts accomplis ne sauraient atténuer votre vigilance qui avait déjà été mise en éveil alors que vous étiez ministre de la santé publique. Nous suivrons avec intérêt toutes vos initiatives dans ce domaine, initiatives qui, ne l'oublions pas, concernent un domaine vital pour une frange importante de la population. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

M. le président. La parole est à Mme Launay. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Mme Odette Launay. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais à nouveau attirer l'attention du Gouvernement sur les difficultés que rencontrent les industries d'art et de création, et qui, je le rappelle, tiennent essentiellement au fait qu'elles sont, avant tout, des industries de main-d'œuvre.

Ce qui caractérise ces industries, c'est précisément qu'elles échappent à la notion de productivité puisque la mécanisation ne peut y être introduite. Les lourdes charges sociales qui pèsent sur elles m'incitent à vous demander, monsieur le ministre, d'envisager des allègements dans ce domaine, et, à l'occasion de la réforme de la sécurité sociale, d'étudier, en liaison avec

M. le ministre des affaires sociales, les moyens de remédier à cet état de fait.

Ce secteur, dont on n'apprécie pas assez l'importance économique, se classe parmi les vedettes de notre commerce extérieur et son importance pourrait encore être plus grande. Le caractère essentiellement manuel de tels métiers empêche le développement de cette industrie. Si un gros effort est consenti par les pouvoirs publics pour soutenir certaines industries de pointe en difficulté, il semble que nos professions soient tout à fait oubliées. Cependant, héritières d'une glorieuse et séculaire tradition française, elles contribuent à établir la renommée de la France dans le monde et attirent chaque année de nombreux touristes étrangers.

Notre balance extérieure, favorable depuis le début de l'année, a accusé pour la première fois au mois de septembre un léger déficit. Il est donc indispensable de maintenir en pleine activité les industries exportatrices que sont bien les industries d'art et de création qui, avec un chiffre d'exportations de trois milliards, apportent la preuve de leur vitalité.

Un rapport du groupe de synthèse des industries d'art et de création, établi par la commission des industries de transformation et que vous connaissez bien, monsieur le ministre, contient des propositions dont quelques-unes, si elles étaient concrétisées, apporteraient à ces métiers les réformes souhaitées.

Il n'est pas possible de laisser périliter davantage un secteur d'activité qui, dans d'autres pays, est en plein développement. Les gouvernements étrangers ont compris que c'était une poule aux œufs d'or. Et l'on a vu l'Italie, suivie par l'Espagne, la Grèce, les pays scandinaves, Israël et bien d'autres pays promouvoir ces industries conjointement avec le tourisme.

En Allemagne et en Italie, la conception de l'artisanat n'est pas la même que chez nous. Ces pays ont assigné à l'artisanat un rôle qualitatif en lui ouvrant la possibilité de s'épanouir à condition de produire des objets de qualité personnalisés, par opposition aux productions de grande série.

En Italie, un organisme officiel, dénommé l'E. N. A. P. I., s'est fait le soutien et l'animateur de ce secteur économique qui n'existait pas, il y a quinze ans, dont les articles sont mis en vente aujourd'hui sur les comptoirs de tous les magasins du monde et dont le chiffre d'affaires à l'exportation a depuis longtemps dépassé le nôtre. Rien de semblable n'existe chez nous bien qu'un appel répété ait été lancé par les intéressés.

Les industries d'art, de mode et de création dépendent évidemment du ministère de l'industrie, mais également des services du tourisme, des finances et du commerce extérieur. Il serait donc grandement souhaitable qu'à défaut d'un organisme comme l'E. N. A. P. I. italien, soit institué un comité interministériel chargé de coordonner, de soutenir et d'animer le secteur prestigieux des industries françaises d'art, de mode et de création.

Enfin, je vous rappelle la promesse faite du haut de cette tribune par le ministre des finances de l'époque, M. Giscard d'Estaing. Il s'agissait alors de la haute couture à laquelle je suis particulièrement attachée par des liens affectifs et dont on connaît non seulement le prestige à l'étranger mais aussi le rôle irremplaçable de laboratoire de recherches et de création des modes qu'elle joue au service de toutes les industries de l'habillement et du textile en particulier.

Il avait été entendu qu'une part du produit de la nouvelle taxe parafiscale serait attribuée à la haute couture afin de lui permettre d'amortir, dans une certaine proportion, ses frais de création. Une telle mesure rendrait aussi possible la reconstitution du fonds de propagande à l'étranger qui a été brusquement supprimé pour le plus grand dommage de notre propagande nationale.

Je souhaite qu'une promesse faite il y a un an du haut de cette tribune par le ministre en exercice et qui n'a reçu aucune exécution jusqu'à présent soit enfin tenue, car elle aiderait la profession.

Si vous vouliez bien, monsieur le ministre, appliquer les solutions préconisées dans mon intervention, vous redonneriez espoir à tous les métiers qui apportent à Paris un trésor de prestige et témoignent d'un désir d'y vivre que nous devons conserver dans ce monde dur et difficile du xx^e siècle. A l'avance, je vous en remercie. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Michel Jacquet.

M. Michel Jacquet. Monsieur le ministre, grâce au plan professionnel, la sidérurgie française va se trouver en mesure de reprendre son effort d'équipement, momentanément suspendu.

Cette relance des investissements intéresse au plus haut degré l'industrie française des biens d'équipement qui a beaucoup souffert, au cours des derniers mois, de l'insuffisance des commandes de son principal client et vit encore, à l'heure présente, dans une insécurité totale quant à son avenir immédiat.

Les ateliers n'ont devant eux que quelques semaines de travail. Les réductions d'horaires sont draconiennes. Les meilleurs éléments doutent de l'avenir de leur industrie et ont tendance à rechercher du travail dans des branches industrielles moins atteintes par la conjoncture.

Cependant, il n'est pas douteux que les aciéries françaises ont intérêt à trouver auprès d'elles, à leur service, une industrie mécanique puissante, bien équipée, secondée par des bureaux d'études au fait des techniques les plus avancées.

C'est pour elles une question d'indépendance. Si, en période de ralentissement général des investissements, il est relativement aisé de faire appel aux fournisseurs étrangers et d'obtenir d'eux des prix et des délais avantageux, il est certain qu'en cas de retournement de la conjoncture, ces fournisseurs étrangers seraient en mesure d'imposer leurs conditions s'ils ne trouvaient en face d'eux des constructeurs français résolus à défendre leur place sur le marché national.

A la longue, si l'industrie française des biens d'équipement ne se trouvait plus en mesure de soutenir la comparaison avec ses concurrents étrangers, il en résulterait pour les usines françaises une inévitable dépendance à l'égard de l'étranger.

Dans la situation très difficile qu'elle connaît actuellement, l'industrie des biens d'équipement a accueilli avec satisfaction la signature du plan professionnel de la sidérurgie, grâce auquel elle espère retrouver un niveau d'activité compatible avec sa vocation.

Toutefois, des inquiétudes subsistent : la délivrance des crédits promis par l'Etat risque d'entraîner des négociations assez longues qui retarderont le moment de la passation des commandes. Or l'état critique de l'industrie des biens d'équipement appelle des mesures urgentes. A cet égard, il serait souhaitable que les usines sidérurgiques n'hésitent pas à utiliser les possibilités de crédit de relais que le système bancaire peut leur procurer, dans la mesure où elles sont assurées de participer au plan professionnel.

Le préfinancement permettrait d'engager rapidement les commandes sans attendre que les négociations; nécessairement longues avec les pouvoirs publics, soient arrivées à leur terme définitif. Beaucoup de temps serait gagné et les graves menaces qui pèsent sur les constructeurs seraient partiellement atténuées.

Enfin, s'il est normal, et sans doute même souhaitable, qu'une certaine confrontation ait lieu avec les constructeurs étrangers, il serait en revanche paradoxal que les constructeurs français ne bénéficient pas, dans le cadre du plan professionnel, d'une véritable priorité.

Ils ne craignent pas la comparaison avec leurs collègues étrangers, ni au point de vue technique, ni au point de vue des prix, mais ils redoutent un certain engouement, trop fréquent en France, pour les techniques étrangères et ils ont souffert bien souvent dans le passé de n'avoir été pris que comme sous-traitants de bureaux d'études étrangers, alors que leurs propres bureaux d'études restaient inemployés et, de ce fait, freinés dans leurs recherches de solutions nouvelles.

Le plan professionnel va donner à la sidérurgie française la possibilité de se moderniser. L'industrie des biens d'équipement français entend participer à ce grand effort, en étroite collaboration avec la sidérurgie, et elle lui demande de ne pas lui marchander son appui dans la conviction que la sidérurgie tirera, en dernier ressort, les plus grands avantages de la présence, à ses côtés, d'une industrie mécanique puissante.

Cette situation de l'industrie des biens d'équipement affecte particulièrement une société de constructions mécaniques, spécialisée dans l'étude et la réalisation de laminoirs, la S. E. C. I. M. Cette entreprise comprend trois établissements : le siège social à Courbevoie, et deux usines, l'une à Ferrière-la-Grande dans le Nord, l'autre à Montbrison dans la Loire. C'est une industrie exportatrice qui a de belles réalisations à son actif tant en France qu'à l'étranger. Elle a l'espoir de retrouver, à partir de juin-juillet 1967, une activité grâce au plan professionnel de la sidérurgie, mais à condition que les commandes ne soient pas passées à l'étranger.

L'usine de Montbrison emploie un effectif de 350 personnes se répartissant : bureaux et bureau d'études 120 ; ateliers 230. Si les commandes de la sidérurgie sont passées avant la fin de l'année, le bureau d'études pourra travailler, mais les ateliers ne pourront exécuter ces commandes qu'à partir de juin-juillet 1967. Deux cent trente ouvriers risquent donc de se trouver en chômage pour six mois au moins. Certains penseront peut-être que 200 ou 300 ouvriers comptent peu sur le plan national. Sans doute, mais pour Montbrison c'est beaucoup. L'agglomération groupe environ 12.000 habitants. Ses deux principales industries sont la S. E. C. I. M. et une fabrique florissante de jouets, « Les jouets gé-gé », connus non seulement en France mais dans le monde entier.

La direction de la S. E. C. I. M. et son personnel sont très inquiets. Les ouvriers, tous originaires de la région montbrisonnaise, se demandent avec anxiété quel sera leur sort dans les

mois prochains. Beaucoup, persuadés de la sécurité de leur emploi, ont fait construire pour se loger et doivent rembourser les emprunts contractés.

Par ailleurs, la mise en chômage de 230 ouvriers affecterait gravement le commerce local. Il faut donc que des commandes de dépannage soient confiées rapidement à cette entreprise. Il ne s'agit absolument pas d'une aide financière mais seulement de commandes qui permettraient aux ateliers de fonctionner pendant cette période critique. Ne serait-il pas possible de trouver cette aide auprès des grands services de l'Etat : armée, S. N. C. F., E. D. F., R. A. T. P. ?

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir user de votre autorité pour apporter une solution à ce problème angoissant.

C'est avec satisfaction que tout à l'heure je vous ai entendu déclarer avec force, dans votre réponse à M. Pleven, qu'il fallait maintenir et même développer en province les industries existantes. Je vous en remercie et je peux donc compter sur votre compréhension. *(Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Balmigère.

M. Paul Balmigère. Monsieur le ministre, dans ce débat je voudrais évoquer deux faits récents qui illustrent votre politique.

L'entreprise métallurgique Fougua, aujourd'hui Société industrielle biterroise, qui occupait 2.500 ouvriers à Béziers, ferme définitivement ses portes. Les derniers employés sont licenciés, au moment précis où éclate le scandale de l'Intra Bank qui avait mis la main sur la S. I. B.

Depuis dix ans les scandales se sont accumulés sur l'entreprise biterroise. L'élimination d'un concurrent par des groupes plus puissants s'est accompagnée de manœuvres plus ou moins légales et d'une véritable razzia sur les fonds publics.

Fougua disposait d'importantes commandes pour la S. N. C. F., d'ateliers de chaudronnerie modernes, d'un personnel réputé et d'un secteur aviation qui créa le Magister.

Fougua représentait un morceau de roi. L'Etat commença par réduire ses commandes. Un premier scandale amena l'arrestation d'un directeur et permit à Potez de mettre la main sur le Magister tandis qu'une société dans laquelle trônaient MM. François Lehideux et Georges Villiers contrôlait l'usine, encaissait un milliard et demi d'anciens francs d'aide à la reconversion, puis déposait le bilan après avoir passé la clientèle à une société alliée de Commentry.

On vit ensuite évoluer d'autres distingués administrateurs dont un certain M. Champion, venu par hasard de Tours, au temps où M. Debré y séjournait.

La lutte tenace des métallurgistes, appuyée par le comité de défense du Biterrois, fit pendant des années échec à la fermeture. Un secteur de l'usine était ensuite géré par la Compagnie européenne de matériel agricole, laquelle possédait également une option sur des actions des chantiers navals de La Ciotat.

C'est alors qu'intervint l'Intra Bank. L'Intra Bank renfloua la C. E. M. A. et mit la main sur les actions des chantiers navals de La Ciotat dans des conditions qui ont amené le dépôt d'une plainte en justice, voici deux mois.

Il ne manquait que l'autorisation du Gouvernement pour que les chantiers passent sous le contrôle du groupe libanais. Malgré l'opposition de hauts fonctionnaires du ministère des finances et de ceux de la Banque de France qui déconseillaient un tel agrément, compte tenu, expliquaient-ils, des méthodes de gestion trop audacieuses de la société libanaise, les ministres donnèrent le feu vert.

Le groupe liquida alors les chantiers de Port-de-Bouc et du Trait, puis ensuite la C. E. M. A., devenue désormais inutile pour ses manœuvres boursières. Un régime à les scandales qu'il mérite ! On a vu M. Lehideux à l'œuvre à Béziers, d'autres personnages dans la faillite de l'industrie européenne de construction, l'Ineuroc, au Bousquet d'Orb, notamment le milliardaire et député U. N. R., M. Dassault, aussi cher au budget du pays qu'à la majorité et au pouvoir.

Après M. Champion, venu de Tours, voici que le krach de la société libanaise permet de rappeler que le nom de princes du régime fut prononcé lorsqu'elle obtint d'étonnantes avantages pour sa société d'aviation et que la C. E. M. A. eut en ce temps-là pour administrateur M. Baumel, secrétaire de l'U. N. R.

On attend donc avec intérêt, monsieur le ministre, la réponse aux questions que j'ai posées à M. le Premier ministre et que je vous rappelle ici :

Quelles mesures immédiates avez-vous prises pour que le krach d'Intra Bank n'ait pas de conséquences sur les salaires et sur le droit au travail du personnel des entreprises françaises qu'elle contrôle ?

Dans quelles conditions une banque étrangère, dont les spéculations inquiétaient depuis longtemps les milieux financiers, a été autorisée à prendre en totalité ou en partie le contrôle de sociétés françaises ?

Pour quelles raisons les ministères ont chargé ce groupe d'une opération de concentration des chantiers navals et quelle est l'importance de l'aide que l'Etat lui a apportée dans l'affaire de La Ciotat ?

Le Gouvernement ignorait-il que l'achat de la C. E. M. A. par la banque libanaise allait entraîner la fermeture des ex-usines l'ouga qui sont l'entreprise métallurgique la plus moderne et la plus importante du Languedoc et qui pourraient fournir 2.000 emplois dans la zone critique de Béziers ?

Quelles précautions ont été prises par les pouvoirs publics lorsque, deux mois avant le krach, une plainte d'actionnaires de la C. E. M. A. a amené l'ouverture d'une information judiciaire pour infraction à la loi sur les sociétés visant les représentants français de la banque ?

Quelles décisions avez-vous prises, monsieur le ministre, pour que toute la lumière soit faite sur les éventuelles complicités dont l'Intra Bank a bénéficié pour réaliser ses opérations en France ?

Enfin, comment entendez-vous désormais veiller au contrôle de l'activité du capital étranger ?

Lors du dernier conseil des ministres, le général de Gaulle a déclaré : « Il importe de mettre rapidement au point quelque chose de pratique et de complet répondant aux préoccupations des travailleurs, et qui aille largement dans le sens de la sécurité de leur travail. »

Eh bien, il y a, à Béziers, mille demandeurs d'emploi inscrits, des centaines de jeunes sans aucune perspective d'occupation dans une région presque totalement désindustrialisée et que vous avez classée « zone critique ».

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Balmigère !

M. Paul Balmigère. Il y a une entreprise, avec un matériel moderne d'une valeur de plusieurs milliards d'anciens francs, aujourd'hui silencieuse et morte. C'est pourquoi je ne dois pas rester silencieux. *(Sourires.)*

Qu'on ne nous parle pas de reconversion avec le projet d'une entreprise de boîtes de conserves qui occupera vingt-cinq ouvriers !

Non ! En vérité, le ministre de l'équipement a, bien involontairement, indiqué quelle solution durable pouvait empêcher de tels scandales lorsque, interrogé sur les conséquences du krach de l'Intra Bank pour les entreprises françaises, il a déclaré ici même : « On a reproché au Gouvernement d'avoir laissé un groupe étranger mettre la main sur la plus grande partie du capital de la société ; à moins de nationaliser toute l'industrie française, nous devons accepter ce risque. »

Eh bien, c'est pour en finir justement avec ce « risque », et avec bien d'autres, que le parti communiste français inscrit au premier plan de son programme de démocratie, d'expansion économique et de progrès social... *(Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*... mais oui ! la nationalisation des monopoles de fait, c'est-à-dire des secteurs-clés de l'économie actuellement constitués par des groupes financiers, et leur gestion démocratique.

Dans l'immédiat, la solution...

M. le président. Monsieur Balmigère, je vous en prie : concluez ! Vous étiez inscrit pour trois minutes ; voilà huit minutes que vous parlez !

M. Paul Balmigère. D'autres orateurs, inscrits pour quatre minutes, ont parlé pendant dix-huit !

M. le président. C'est inexact !

M. Paul Balmigère. Je termine, monsieur le président.

Ce que je dis ne plaît peut-être pas à certains, mais je le dirai car je suis mandaté pour le faire.

M. Hervé Laudrin. Sûrement !

M. Paul Balmigère. En confiant à la société Fougua la fabrication d'une partie des 8.000 wagons dont la S. N. C. F. a besoin, son équipement lui permettrait de réaliser tout de suite cette commande. Et cela, vous, Gouvernement, vous pouvez le faire si vous le voulez, si vous y mettez autant de soin que vous avez montré de bienveillante et généreuse tolérance envers ceux qui se sont indûment enrichis aux dépens des finances publiques et des travailleurs biterrois.

Monsieur le ministre, vous affirmez tout à l'heure que la priorité serait accordée aux industries existantes. Vous avez là une occasion de le manifester. Nous vous attendons à l'œuvre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Schwartz. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

M. Julien Schwartz. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, le bassin houiller de Lorraine, malgré la richesse de son gisement, malgré la modernisation de ses installations et de ses techniques d'abattage et d'extraction, malgré les progrès fantastiques de son rendement qui le placent en

tête des bassins charbonniers européens, malgré l'excellente qualité de la main-d'œuvre et des techniciens qui assurent un tiers de la production nationale avec seulement un sixième des effectifs totaux des charbonnages français, malgré la compétence et le dynamisme de ses dirigeants, connaît des difficultés sans cesse croissantes, au même titre que les autres bassins de l'Europe occidentale, résultant de la concurrence des autres sources d'énergie et en particulier de l'importation de charbons étrangers.

Certes, cette situation alarmante n'a pas échappé au Gouvernement qui, tenant compte de l'appel répété des élus et des responsables économiques de la région, a d'une part incité les houillères du bassin de Lorraine à devenir l'un des moteurs du bureau d'industrialisation de la région et d'autre part à entreprendre de créer, au sein même de l'entreprise, une plateforme chimique de dimension européenne en accord avec les houillères et raffineries sarroises, et de financer avec l'aide de la C. E. C. A. deux zones industrielles importantes, à Saint-Avold et à Creutzwald, afin de faciliter et d'accélérer la reconversion dans ces secteurs.

Grâce à votre intervention personnelle et à l'action de vos plus proches collaborateurs, vous avez contribué, monsieur le ministre, à lancer cette vaste opération carbo-pétrochimique qui s'annonçait difficile au départ et qui, en bordure de frontière, fournira la preuve de la vitalité de notre industrie et de la compétence de nos chercheurs.

Mais il est aussi très urgent de décider le financement de l'infrastructure des deux zones industrielles que j'ai citées. Elles font partie, avec la zone industrielle de Hauconcourt située sur les bords de la Moselle, des zones dont le Gouvernement avait promis le financement en 1966, dans le plan de reconversion de la Moselle.

Si j'insiste, monsieur le ministre, c'est parce que les maires de ces communes sont journellement sollicités par des industriels auxquels ils ne peuvent valablement répondre, parce que le financement des infrastructures n'est toujours pas décidé, alors que les dossiers techniques sont prêts et chiffrés.

Mais avant de ressentir le bénéfice économique et social de cette nouvelle branche d'activité des houillères du bassin de Lorraine, peu productrice d'emplois en elle-même, et avant de voir s'installer des activités nouvelles dont certaines se situeront en aval de cette plateforme chimique, il convient de sauvegarder l'économie de cette région de 250.000 habitants en assurant à ce bassin un programme de production répondant à ses possibilités, ce qui permettrait de garantir l'emploi en attendant les solutions de reconversion encore aléatoires.

En effet, deux menaces pèsent sur le mineur lorrain.

La première, aussi bizarre que cela puisse paraître, est la magnifique progression de la productivité qui se traduit par un rendement journalier moyen par homme au fond de 3.600 kilogrammes et qui permet, sans danger parfois, de situer à onze francs en moyenne la perte financière par tonne de charbon, alors que la moyenne nationale se situe à vingt francs et qu'elle est de cinquante francs pour certains bassins français.

La deuxième menace est la limitation du programme de production à 15.200.000 tonnes pour 1967 ce qui, compte tenu du tonnage écoulé en 1966 et de la progression souhaitable du rendement, obligera la direction à instituer un certain nombre de jours chômés supplémentaires en 1967.

Inutile de vous préciser qu'une telle décision entraînerait des répercussions sociales très graves venant s'ajouter à celles résultant de la réduction du nombre d'emplois au cours de ces dernières années et de la réduction de l'embauche des jeunes, puisque un cinquième seulement d'entre eux peut trouver un emploi dans cette entreprise nationalisée.

A mon avis, différentes solutions peuvent être envisagées pour remédier à cette menace de chômage et de récession : diminuer, par exemple, la durée du travail sans perte de salaire, comme cela est réclamé par les représentants de la profession, et augmenter l'écoulement du charbon lorrain vers des utilisateurs tels que la sidérurgie et l'E. D. F. qui reprochent au charbon lorrain d'être trop cher.

En ce qui concerne la sidérurgie lorraine — dont 29 p. 100 seulement des besoins en charbon sont fournis par les houillères du bassin de Lorraine — il est certain qu'elle est techniquement en mesure d'enlever 500.000 tonnes de coke de hauts fourneaux et 600.000 tonnes de fines à coke supplémentaires, que les houillères du bassin de Lorraine sont également en mesure de leur fournir sans investissements supplémentaires, puisque les cokeries sont loin de marcher à plein et que le chômage menace pour 1967.

Mais vous le savez, monsieur le ministre, tout est une question de prix et j'espère que le Gouvernement trouvera une solution rapide pour permettre à la sidérurgie lorraine de s'approvisionner plus largement auprès des houillères du bassin de Lorraine, en prenant en charge la différence entre le prix du charbon lorrain et celui du charbon américain.

A l'examen, il faut bien admettre, en effet, que les fines à coke américaines ne sont pas plus chères que les nôtres, car il ne suffit pas de considérer le prix brut de la tonne de charbon américain rendue à Dunkerque ou à Rotterdam, mais il faut avoir constamment présents à la mémoire différents éléments : le prix que coûte à l'Etat français l'immobilisation de l'appareil productif, due au chômage provoqué par les importations ; le prix que coûtent à l'économie française les pertes de salaires et d'emplois ; le prix que coûtent aussi les investissements nouveaux pour des reconversions dont les résultats sont loin d'être toujours très probants. Il faut enfin tenir compte de ce que les dollars nécessaires à ces achats proviennent d'exportations de produits français qui échappent à la T. V. A., ce qui appauvrit quand même le Trésor.

La question du prix du charbon lorrain est donc mal posée. Il serait plus logique de dire que le charbon lorrain est trop cher pour la sidérurgie lorraine quand on le compare, non pas au prix du charbon américain lui-même, mais au bénéfice qu'en tire, par exemple, la sidérurgie côtière italienne.

Considérer la question sous cet angle pose alors le problème de l'élaboration d'une politique commerciale européenne d'importation de charbons étrangers, qui pourrait avoir pour objet d'instituer aux frontières des six pays de la Communauté un prélèvement analogue à celui qui existe en agriculture. Ainsi, la sidérurgie française, particulièrement la sidérurgie lorraine, ne serait plus mise en difficulté par celle de nos voisins italiens, par exemple, car elle n'aurait pas à supporter la charge d'un prix du charbon que peut et doit lui fournir le sous-sol national.

Cette protection aux frontières européennes affirmerait le désir de voir se construire l'Europe économique. Sinon, le sigle de la C. E. C. A. risque de répondre un jour à l'appellation ironique de « Communauté européenne du charbon américain » que lui avait prêté M. Pierre-Henri Teigen.

En ce qui concerne l'augmentation de l'écoulement de la production des houillères vers l'E. D. F. et ses centrales thermiques, il faut noter que le charbon lorrain, qui supporte un coût de transport de vingt francs par tonne entre la Lorraine et Paris, pourrait être compétitif avec les charbons importés s'il bénéficiait, par exemple, du tarif applicable au minerai de fer, ou du tarif applicable au client le plus favorisé.

Cette incidence du coût des transports sur la compétitivité du charbon lorrain a fait dire un jour à M. Halff, le dynamique président du conseil d'administration des houillères du bassin de Lorraine, que les centrales thermiques au charbon de la région parisienne sont, en coût de transport, aussi proches des puits américains que de la Lorraine.

Un effort important est à entreprendre par la S. N. C. F. tout d'abord, pour qu'elle réduise ses prix par la mise sur rails de trains lourds, et par l'Etat ensuite qui se doit de réaliser un canal reliant les houillères du bassin de Lorraine et de la Sarre à la Moselle et la Moselle à la Seine, dans l'intérêt même de la sidérurgie et des houillères du bassin de Lorraine.

En conclusion, monsieur le ministre, nous ne demandons pas que le Gouvernement prenne des risques excessifs, nous demandons qu'il porte le programme de production à seize millions de tonnes et en facilite l'écoulement dans l'intérêt de l'entreprise et de la région.

Dans ces conditions, n'est-il pas sage de ne pas contrarier cet écoulement, compte tenu d'un appareil productif qui est l'un des meilleurs d'Europe et dont le maintien en état à un niveau de seize millions de tonnes implique des investissements inférieurs à l'annuité d'amortissement et qui, de ce fait, n'augmente pas l'endettement de l'entreprise.

Il n'est pas bon que les charbons étrangers et particulièrement américains soient les pourvoyeurs de la sidérurgie lorraine, risquant ainsi de plonger l'Est de la Moselle dans le chômage.

Ce serait faire bon marché des problèmes humains que l'économie n'est pas là pour poser mais pour résoudre.

Je souhaite, quant à moi, que la sidérurgie et l'E. D. F. aient le sens de l'intérêt public et que, par leur solidarité avec les houillères, elles puissent affirmer le potentiel économique de la Lorraine. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. André Rey. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. André Rey. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, comme nous l'avons déjà fait au cours des débats budgétaires de ces dernières années, nous ne pouvons que rappeler, dans le vaste cadre toujours mouvant de notre économie nationale, la situation difficile de la région Midi-Pyrénées.

Le déséquilibre est de plus en plus grand entre les régions de France qui sont industriellement équipées et celles qui demeurent attardées, figées et essentiellement agricoles.

Et ce n'est pas, comme on l'a cru longtemps, la Loire qui marque la frontière entre ces deux régions, mais une ligne transversale allant de Cherbourg au Rhône, séparant les régions géographiques du Nord, du Nord-Est et de l'Est d'une part et celles de l'Ouest et du Sud-Ouest d'autre part.

C'est dans cette région géographique, défavorisée, parce qu'elle ne possédait pas de sources d'énergie au moment de la grande expansion industrielle du début du XIX^e siècle, que se trouve l'Aquitaine.

La découverte du gaz de Lacq pouvait provoquer la promotion industrielle de toute cette région, mais la décision de transporter le gaz vers des régions déjà industrialisées lui a enlevé tout espoir et, même si quelques industries se sont créées, si le trafic du port de Bayonne a été augmenté, ce n'est pas le grand essor espéré.

Après l'occasion manquée de la richesse énergétique du gaz de Lacq, va-t-on se détourner avec une aussi totale incompréhension de l'avenir du Midi aquitain, du projet de modernisation des canaux du Midi, du projet d'élargissement des canaux de la région Languedoc-Roussillon ?

La modernisation de ces canaux suivant la formule du gabarit à 350 tonnes qui est celui des canaux de Belgique, de Hollande et d'Allemagne constituerait une incitation nécessaire à une promotion économique et industrielle de nos trois régions qui souffrent de leur enclavement.

Nous savons, monsieur le ministre, que vos collègues des finances et de l'équipement plus que vous-même devriez être préoccupés de ce problème, mais le ministre de l'industrie ne peut rester indifférent aux conditions de l'industrialisation d'une région de France.

Nous avons déjà eu à cette tribune l'occasion de plaider en faveur d'un tel projet et de souligner le grand intérêt que les trois commissions de développement économique régional de Bordeaux, de Toulouse et de Montpellier portaient à cette réalisation. La France n'est-elle plus capable de réaliser de tels travaux ? La France qui a construit le canal de Suez, qui est lancée dans une dispendieuse politique de prestige à l'intérieur et d'aide inconsidérée à des pays étrangers, la France ne peut-elle plus envisager un tel programme ?

A vous, monsieur le ministre et à vos collègues des finances et de l'équipement de prendre les initiatives pour relancer ce projet, en assurant le financement et la réalisation.

Si nous sommes attentifs à ce qui pourrait concourir au développement de la région aquitaine, Midi-Pyrénées, nous restons vigilants pour le maintien et même le développement de nos industries existantes.

A Toulouse, nos préoccupations vont à l'Office national de l'industrie de l'azote qui groupe 3.250 ouvriers. Cette industrie qui n'a cessé de progresser depuis sa création après la guerre de 1914-1918, a toujours pratiqué, aidée par les pouvoirs publics, une politique d'expansion et de modernisation de l'équipement qui lui a permis de soutenir la concurrence étrangère et de produire 800 tonnes, en moyenne, d'ammoniaque par jour.

Nous craignons — et nos craintes sont fondées — que, si des crédits sont accordés à l'office pour des participations dans de nouvelles usines comme celles du Grand-Quevilly, avec Péchiney, Saint-Gobain et Pierrefitte, il n'en soit pas de même pour les crédits qui seraient indispensables pour améliorer la capacité de production de l'usine de Toulouse.

En conséquence, assez rapidement, l'usine de Toulouse sera dépassée techniquement et, si les investissements nécessaires à sa modernisation ne sont pas réalisés dans le cadre du Plan, il est à prévoir qu'elle devra peu à peu réduire ses activités au profit des industries privées : Péchiney, Saint-Gobain, Pierrefitte.

On pouvait espérer compenser cette stagnation dans le domaine des engrais par un développement des produits industriels. Or, dans ce domaine, l'O. N. I. A. doit supporter un handicap important sur le plan des matières premières fournies en majorité par l'industrie pétrolière. Pour sauver l'avenir de l'O. N. I. A. à Toulouse, il faut donc obtenir des crédits destinés à la modernisation et à l'agrandissement de ses ateliers de fabrication de l'ammoniaque.

Pour la fabrication de l'ammoniaque, la matière prévue dans le développement actuel est le naphta, ce qui conduit à poser la question des matières premières nécessaires à l'avenir de l'usine.

Le gaz de Lacq étant entièrement réparti, il faut, premièrement, envisager l'alimentation de la région, soit par des pipelines venant de l'Atlantique ou de la Méditerranée, soit à partir d'un port méthanier ; deuxièmement, étudier la création, à Toulouse d'une raffinerie qui fournirait des matières premières à la fabrication de l'ammoniaque, de l'éthylène et des matières plastiques dérivées, en construisant un pipe-line des produits pétroliers Océan-Méditerranée ; troisièmement, élargir les voies de communication, les routes et le canal du Midi.

Si l'on veut maintenir et développer l'activité industrielle de cette région, ces réalisations sont indispensables ; faute de quoi, très rapidement, par manque de crédits, on aura à déplorer un ralentissement de la production et la diminution du nombre des ouvriers.

Les Français ne comprennent plus la générosité dont le Gouvernement fait preuve en accordant sans contrôle des crédits aux pays étrangers, alors que sont méconnus les intérêts proprement français. Si se perpétue une telle politique, la France de l'hexagone deviendra vite un pays sous-développé.

Certains estiment à sept milliards de francs par an — 700 milliards d'anciens francs — le montant des largesses faites au-delà de nos frontières en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et au Proche-Orient ; largesses pour ces pays, dépenses excessives dans le train de vie de l'Etat, mais petitesse et parcimonie pour la France et les Français qui, contribuables conscients, s'indignent que le produit de l'impôt soit ainsi distribué d'un cœur léger.

Que ne pourrait-on améliorer et construire avec ces 700 milliards d'anciens francs ? Vous avez, monsieur le ministre de l'industrie, avec vos collègues du Gouvernement, une redoutable responsabilité dans l'avenir industriel et économique de notre pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Fabre.

M. Robert Fabre. Mesdames, messieurs, l'industrie est le baromètre de l'activité des pays modernes, mais la lecture de ce baromètre nécessite un double éclairage : d'un côté celui de l'expansion, de la productivité, liées à la modernisation des entreprises, à leur capacité dans le domaine de la recherche, au volume des investissements ; de l'autre, celui des salaires, des créations d'emplois, de la répartition géographique des entreprises, c'est-à-dire de la répercussion de l'expansion industrielle sur le niveau de vie général des Français.

Ce deuxième aspect nous apparaît inséparable du premier, car, à nos yeux, toute politique économique doit avoir une finalité sociale.

L'industrie française se porte-t-elle bien ? A cette question, MM. les rapporteurs ont répondu d'une façon nuancée, car si certaines activités sont en expansion, telle l'automobile ou la chimie, des crises sectorielles graves se poursuivent dans la sidérurgie, la mécanique, le textile, et le problème de l'emploi reste aussi aigu dans bon nombre de provinces, la décentralisation n'ayant pas joué le rôle que l'on attendait d'elle.

On a parlé de reprise globale de l'expansion. Il y a eu, il est vrai, quelque espoir fin 1965, lorsque le corset du plan de stabilisation a été quelque peu desserré.

Les cris d'alarme, depuis 1962, n'avaient pas manqué, contrastant avec l'optimisme de commande des responsables gouvernementaux.

Le 30 octobre 1964, à cette tribune, M. Poncelet, rapporteur de la commission de la production et des échanges, dénonçait lui-même le retard que nous prenions en matière d'investissements.

« La stagnation des investissements industriels est inquiétante, disait-il. Notre faible taux d'investissement face à une concurrence internationale de plus en plus vive risque de remettre en cause la prospérité de demain ».

La situation est-elle bien meilleure aujourd'hui ?

Dans le domaine des investissements, elle ne s'est guère améliorée. Le Gouvernement a dû recourir à l'emprunt pour aider les entreprises les plus menacées, et aller au secours de la sidérurgie. Demain sans doute sera-t-il obligé d'aider l'industrie mécanique.

Malgré cela, le mouvement de reprise de la production, amorcé fin 1965, s'amortit progressivement.

Son rythme est tombé de 10 à 7 p. 100 et semble devoir s'établir à 5 p. 100 environ.

A quinze mois de la suppression des barrières douanières, la crise des investissements de notre industrie pose un inquiétant problème pour sa compétitivité internationale.

Le marasme de la Bourse, une fiscalité souvent incohérente doublée des lenteurs administratives, le problème de l'emploi lié à l'échec de la décentralisation, la hausse de tarifs de transports et de charges sociales prévue pour 1967, un climat social alourdi par l'existence de trop de bas salaires, tout cela constitue un ensemble alarmant, qui mérite un examen objectif mais sans complaisance et appelle de rapides mesures de redressement.

L'industrie française s'était pourtant préparée, voici quelques années, à l'entrée dans le Marché commun, avec les avantages et les risques qu'il comporte. Elle était parvenue à améliorer sa productivité au point de soutenir la comparaison des prix avec nos voisins européens. Cette productivité reste aujourd'hui excellente.

D'où vient donc que sa compétitivité soit remise en cause ?

C'est qu'elle n'a pu faire face aux besoins constants de modernisation qui impliquent des investissements continus. Livrés à

l'auto-financement, de nombreuses entreprises ont été dans l'incapacité d'assurer leur propre équipement et un grand retard a été pris également dans le domaine de la recherche.

Prix bloqués et marges bénéficiaires réduites en seraient responsables, d'après certains. Tel est le raisonnement des dirigeants de la sidérurgie. Mais il s'agit bien davantage d'une désaffection des épargnants pour les valeurs industrielles.

A l'image de l'Etat, qui a choisi la thésaurisation stérile de l'or, les détenteurs de capitaux ont choisi la spéculation foncière ou immobilière que l'on n'a pas su juguler, d'où la dégradation continue des valeurs boursières, dont les premières victimes sont les petits actionnaires.

Que n'aurait-on dit de cet effondrement de la Bourse — que le Gouvernement affecte d'ignorer — si la gauche avait été au pouvoir !

L'une des conséquences de ce marasme a été l'obligation, pour l'Etat, c'est-à-dire en fin de compte pour les contribuables, de se substituer à l'épargne défaillante, sous la forme de l'aide apportée à la sidérurgie en application du plan professionnel.

Arrêtons-nous quelques instants sur les modalités et les conséquences de cette aide financière importante : 2.700 millions remboursables en vingt ans et prêtés à 3 et 4 p. 100.

Certes, il fallait éviter une crise grave affectant les mines de fer et la sidérurgie, industrie de base indispensable à un pays moderne. Il fallait aussi qu'à des régions entières comme le Nord ou la Lorraine soit épargnée une récession qu'ont connue avant elles des régions plus déshéritées.

Il est bon aussi que des clauses spéciales concernant certaines régions de reconversion telles que Decazeville aient été prévues, et je suis le premier à m'en réjouir. L'assurance de la prochaine réalisation dans cette ville de l'aciérie à l'oxygène, et que vous m'avez récemment confirmée, monsieur le ministre, a été accueillie avec satisfaction dans cette région éprouvée qui commence à reprendre confiance dans son avenir. ●

On peut estimer que le Gouvernement s'est engagé dans une voie nouvelle : celle de la participation de l'Etat aux entreprises privées. Mais à travers les crédits du F. D. E. S. qui alimentent cette opération, c'est le contribuable lui-même qui participe au renflouement de la sidérurgie.

Demain, d'autres secteurs industriels seront demandeurs. Il faut que toutes les conséquences de cette politique soient pesées.

On peut regretter aussi que les syndicats aient été tenus à l'écart de l'élaboration de ce plan professionnel, dont ils ont appris les grandes lignes par la presse.

De plus, les syndicats ne seront pas associés à la mise au point des conventions particulières entre l'Etat et les entreprises, ces conventions n'étant considérées que comme l'application détaillée de l'accord général. Remarquons à ce propos que la France est le seul pays de la C. E. C. A. où il n'y ait pas discussion entre patronat de la sidérurgie et syndicats à l'échelon national.

On prône aujourd'hui l'intéressement des travailleurs aux résultats de l'entreprise sous la forme, très discutée, d'une répartition des plus-values. Si l'on veut faire croire à la sincérité d'une telle proposition, que l'on commence donc par l'instauration d'un véritable dialogue entre patronat et syndicats !

De même pourrait-on, dès à présent, reviser certains salaires en fonction de l'amélioration de la productivité, à laquelle les travailleurs participent sans en recueillir les avantages.

M. Pompidou a récemment écrit, dans la revue *Entreprise*, ce qui suit :

« Le problème est d'améliorer la productivité suffisamment pour que les salaires puissent progresser dans des conditions convenables sans retirer au consommateur tout bénéfice d'une baisse possible des prix ».

La productivité de nombreuses industries étant excellente, qu'attend-on pour leur permettre de pratiquer une hausse raisonnable des salaires ? Qu'attend-on pour envisager un retour aux quarante heures hebdomadaires et, tout au moins comme première étape, pour abaisser à soixante ans l'âge de la retraite de ceux qui exercent des emplois pénibles, dans la sidérurgie par exemple ?

Mais si — avec ou sans aide de l'Etat mais avec son approbation — l'industrie lourde se concentre de plus en plus pour être compétitive, force nous est de constater la stagnation, voire la dégradation du marché de l'emploi.

M. Jeanneney, ministre des affaires sociales, a reconnu que le nombre des chômeurs s'est accru de 11 p. 100 depuis un an. On compte, parmi ces chômeurs, les licenciés des chantiers navals ou des mines, qu'il est regrettable — notons-le au passage — d'avoir réduits à la condition de chômeurs alors que le règlement de leur contentieux est toujours en suspens, parfois depuis plusieurs années. Mais n'y figurent pas ces chômeurs virtuels que sont les ruraux sans qualification et sans emploi, qu'une certaine pudeur empêche de s'insérer au chô-

mage et qui, cherchant en vain une embauche dans la ville voisine, finiront un jour par aller grossir le flot des émigrants vers la capitale engorgée.

M. le ministre des affaires sociales vient aussi de souligner les larges variations de la situation de l'emploi sur le plan géographique. C'est reconnaître — et nous l'avons nous-mêmes dit avec force à maintes reprises — le résultat décevant de la décentralisation industrielle. Quelques rares réussites ne peuvent cacher l'échec d'ensemble. Nous l'avons dit aussi au cours du débat sur l'aménagement du territoire. Il n'est pas inutile de le rappeler ici.

Les quelques efforts accomplis en faveur de la Bretagne, les mesures d'urgence prises dans des secteurs critiques n'ont pas suffi à rétablir l'équilibre entre les diverses régions. Paris continue à retenir ses industriels et à gonfler sa population. Les diverses mesures d'incitation au départ se sont révélées impuissantes à amorcer un vaste mouvement de décentralisation.

Les cris d'alarme ont été si nombreux que les sphères gouvernementales ont fini par s'émouvoir et que l'optimisme habituel a dû céder le pas à une certaine inquiétude.

M. Debré a parlé d'une nécessaire relance, le mot « relance » impliquant une préalable stagnation. M. le Premier ministre, alerté à son tour, a écrit à 3.000 industriels parisiens pour leur exposer les avantages qui leur seraient consentis en cas de transfert de leur entreprise en province. Mais dans une déclaration ultérieure, il a admis que « beaucoup d'entreprises peuvent et doivent rester en région parisienne », ce qui détruit l'effet de sa lettre, chaque industriel pouvant se sentir concerné par ce propos.

Le rapport sur la régionalisation du budget, dont les parlementaires n'auront sans doute connaissance qu'après la discussion budgétaire, souligne également les dangers de la croissance du bassin parisien et le déséquilibre des secteurs d'emplois.

Quelles mesures efficaces songe-t-on à prendre pour développer enfin les industries des régions en déséquilibre économique et pour créer de nouvelles entreprises dans ces mêmes régions.

Nous avons affirmé que l'Etat se devait de donner l'exemple en transférant dans les zones à ranimer des entreprises dépendant directement ou indirectement de lui.

M. Plevin a suggéré d'excellentes mesures sur lesquelles je ne reviens pas.

Souignons aussi que le transfert des entreprises de la région parisienne n'aura aucune efficacité tant que les sièges sociaux et commerciaux des usines transplantées resteront à Paris.

Rappelons que cette nécessaire décentralisation n'est pas le seul moyen de développement industriel. Les entreprises décentralisées ne sont pas toujours les plus prospères ; certaines ont connu trop de difficultés qui se sont traduites par une fermeture ou un nouveau déplacement.

Souvent, ce sont les entreprises nées sur place, animées par des industriels issus de la région et connaissant bien ses problèmes qui sont les plus sûres, les plus solides. Parmi elles les petites et moyennes entreprises occupent une place de choix. Ces petites et moyennes entreprises, dont un dirigeant a pu dire qu'elles étaient antipathiques aux technocrates qui ne rêvent que de grandes concentrations, assurent pourtant plus de 60 p. 100 de la production industrielle de notre pays.

Il semble qu'avec vous, monsieur le ministre, on en redécouvre les vertus. Je souhaite que soit encore accru l'effort enfin entrepris pour les aider à se moderniser et à rester concurrentielles.

Trop de difficultés sont actuellement opposées à leur désir d'expansion et d'investissement. Les dossiers lourds à établir et l'examen interminablement long des divers services les découragent de tout appel à l'Etat. Trop souvent aussi la qualité de petite entreprise familiale apparaît comme une tare rédhibitoire qui exclut l'aide des pouvoirs publics.

Nous pourrions citer le cas de nombreuses entreprises qui, situées dans des régions difficiles, et sans le moindre appui officiel — car elles avaient été déclarées marginales — ont pourtant réussi à se moderniser, à rester compétitives et à augmenter largement le nombre de leurs emplois.

Mais combien d'autres qui, efficacement aidées, pourraient contribuer à fixer dans nos villages et nos petites villes ceux qui sont dans l'obligation de quitter la terre ?

Une véritable réforme de la fiscalité, un assouplissement du nombre d'emplois à créer seraient, avec des facilités de crédits, les moyens les plus sûrs de sauvegarder et de développer ces précieuses entreprises.

Cette sollicitude devrait s'étendre à l'artisanat, qui a reçu des encouragements encore insuffisants et qui attend sa charte fiscale et sociale.

Cet artisanat, indispensable au maintien de la vie en milieu rural comme en milieu urbain, est souvent le creuset où se forment des vocations industrielles. Les frontières sont imprécises entre l'artisan qui développe son atelier et l'industriel naissant. Mais l'aide des pouvoirs publics, parfois généreuse au niveau des grands consortiums, est plus chiche dans le secteur

des métiers. Le crédit ouvert à l'artisanat représente encore moins du cinquième des investissements effectués, laissant à la profession une charge trop lourde.

Sans doute, monsieur le ministre, ferez-vous état des quelques efforts proposés par votre budget dans ces divers domaines. Nous y verrons le reflet des inquiétudes que nous avons exprimées durant ces dernières années et qui, aux dires du Gouvernement, étaient sans fondement.

Elles subsistent, hélas ! presque entières aujourd'hui. Le déficit qu'a accusé notre balance extérieure au mois de septembre, pour la première fois depuis 1964, constitue un avertissement qui s'ajoute aux autres. Il ne faudrait pas le négliger en l'attribuant à la reprise des affaires dans notre pays, alors qu'il traduit également l'insuffisance de notre modernisation et les difficultés d'exportation de notre industrie.

Nous ne nous réjouissons pas d'avoir eu raison en craignant pour l'avenir de notre industrie. Le rôle de Cassandre n'est pas agréable à tenir. Mais nous nous réjouissons si, ayant pris conscience de la situation actuelle, vous décidez les mesures qui s'imposent et obtenez les moyens de les appliquer.

Nous craignons, hélas ! que les contradictions que porte en elle-même l'équipe gouvernementale actuelle ne lui permette pas de s'orienter vers une politique tendant à harmoniser les nécessités économiques et financières avec les impératifs sociaux et humains.

Un développement industriel sectoriellement et géographiquement équilibré ne peut être réalisé par une autorité étatique centralisatrice n'ayant recours qu'à un dirigisme tracassier. Il exige une économie concertée, dans le cadre d'un plan conçu démocratiquement et assuré du consentement de la nation.

Nous souhaitons voir se réaliser, dans un avenir proche, ce changement d'orientation. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Sallenave.

M. Pierre Sallenave. Les deux matières que j'aborderai dans le cadre de la discussion de votre budget, monsieur le ministre, concernent l'une et l'autre la Société nationale des pétroles d'Aquitaine.

La première a trait au régime social du personnel de cette importante entreprise nationale. Ma tâche se trouve grandement facilitée par ce qu'en a dit mon collègue le docteur Ebrard, aux propos duquel je m'associe sans réserve.

Lorsque, après quatre ans de négociations, le Gouvernement a admis, conformément à l'article 32 du statut du mineur, le principe d'une adaptation de ce statut aux personnels des exploitations et recherches d'hydrocarbures, la satisfaction des travailleurs de la S. N. P. A. a été réelle, mais elle a été rapidement tempérée par l'annonce d'une mesure de compensation tendant à leur retirer désormais le bénéfice de la sécurité sociale minière. La simultanéité de ces deux décisions gouvernementales, dont l'une était souhaitée et dont l'autre a provoqué de vives inquiétudes, a eu pour conséquence l'attitude unanime de toutes les organisations syndicales qui, dans leur réalisme, entendent s'attacher moins aux apparences nominales qu'au contenu véritable des décrets en cause et à l'équilibre financier des régimes dont il s'agit.

Ainsi, observant que, sous couleur de mise en ordre et d'harmonisation, on institue une disparité notoire entre l'ancien et le futur personnel, sur le plan social, les cadres, techniciens, employés et ouvriers de la S. N. P. A. veulent avant tout être assurés du maintien des avantages acquis, quelle que soit la durée de leur ancienneté, en matière de retraites notamment. Ils entendent aussi que certains autres avantages dont ils bénéficient, non du fait de la sécurité sociale minière, mais en vertu du statut du mineur, telles que les indemnités de chauffage et de logement, soient conservées à tous les retraités, quel que soit le régime de sécurité sociale auquel ils sont assujettis. Enfin ils demandent que soit étudiée, pour les agents qui seront à l'avenir rattachés au régime général, la possibilité d'une mise à la retraite anticipée à partir de cinquante-cinq ans, comme cela est déjà prévu dans les sociétés pétrolières, disposition qui est d'autant plus justifiée dans l'industrie des hydrocarbures que les conséquences de l'usure par le milieu ambiant, dans certains postes, sont maintenant connues.

Telles sont les préoccupations dont je tenais à me faire l'interprète, après mon collègue. Je souhaite, monsieur le ministre, qu'il vous soit possible de les apaiser.

La deuxième partie de mon intervention est relative au projet de création d'une nouvelle usine de la S. N. P. A. dans la plaine de Nay, à proximité du gisement de Meillon. A la fin de 1965, M. le préfet des Basses-Pyrénées avait communiqué à votre ministère la prise de position des élus de cette région, en désaccord sur le choix de l'emplacement ; et, au début de 1966, vous vouliez bien lui répondre qu'il ne vous appartenait pas de désigner une implantation précise, celle-ci toutefois devant

se trouver dans cette plaine, à l'exclusion des sites plus éloignés et séparés d'elle par des accidents topographiques. Plus récemment, en réponse à une de nos questions écrites, vous avez été plus nuancé sur l'éventualité d'une construction d'usine dans ce même lieu. La raison en est que la configuration du gisement est apparue différente de ce que l'on supposait. Sa discontinuité géographique, la variété de composition des gaz recueillis, la faible importance de chaque poche, nous renforcent dans la conviction que ces hydrocarbures devaient nécessairement être conduits par un réseau complexe de feeders et sur des distances assez longues pour être traités dans l'usine nouvelle alors qu'il serait techniquement équivalent, plus logique et plus simple, de les diriger sur l'usine existante de Lacq. Ainsi serait évitée la multiplication des foyers de pollution dont M. le président de la commission des finances, au début de cette séance, dénonçait, avec votre approbation, les méfaits.

C'est vers cette solution qu'il faut s'acheminer.

Les progrès techniques et aussi votre autorité, monsieur le ministre, permettent d'y parvenir.

Je serais heureux que vous puissiez confirmer votre intention de nous y aider. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Brousset.

M. Amédée Brousset. La question que je désire vous poser, monsieur le ministre, est celle de savoir si nous tirons bien tout le profit qu'il conviendrait, en particulier dans le domaine de l'exportation, des possibilités de l'économie française. Et cela, je m'empresse de le dire, dans un sens différent de celui envisagé il y a un instant à cette même tribune par notre collègue Mme Launay.

Lors de l'élaboration du V^e Plan, le groupe de synthèse des industries d'art, de mode et de création, nous a révélé qu'en 1964 ce secteur avait exporté pour plus de trois milliards de nos francs actuels.

Des statistiques plus récentes, établies aussi bien par vos services que par les professions intéressées, accusent un niveau beaucoup plus élevé en 1965, et ces chiffres sont basés sur les sorties effectivement constatées en douane et recherchées dans la diversité des multiples nomenclatures.

Mais vous savez bien, monsieur le ministre, l'importance en ce domaine des exportations dites invisibles, s'agissant aussi bien des ventes faites contre devises aux touristes sur présentation de leur passeport que de celles qui sont traitées en francs avec des étrangers qui ont préalablement changé leur monnaie nationale.

Des statistiques, enfin, semblent prouver que le touriste étranger, en France, consacre le tiers de ses dépenses à des achats de parfums, de robes, de bijoux, d'articles de Paris, de colifichets — j'en oublie et de meilleurs — articles qui proviennent tous, en somme, du secteur des industries d'art, de mode et de création.

C'est entre 4 et 5 milliards de nos francs actuels que se situe la capacité exportatrice de ce secteur d'activité essentiellement français.

Je me permets, monsieur le ministre, de vous rendre particulièrement attentif au fait que l'un des mérites essentiels de ces entreprises artisanales ou industrielles est de ne faire appel qu'à un pourcentage très réduit d'importation, en particulier en ce qui concerne l'industrie des parfums, au regard de la valeur des fabrications exportées. Ce secteur d'activité vit, en effet, essentiellement du travail à la main, du savoir-faire et du talent.

Cependant, à l'analyse, un secteur de l'économie française aussi enrichissant et qui fait vivre un nombre important de créateurs autonomes et d'employés, présente le caractère inattendu d'être le seul à demeurer assez à l'écart des mesures d'encouragement, par subventions ou mesures financières appropriées, dispensées à notre économie nationale dans les secteurs commercial, industriel ou agricole.

Cependant, en un temps où les valeurs les plus sûres semblent devoir être remises en cause, ne convient-il pas d'être particulièrement vigilant pour sauvegarder le potentiel important de cette production d'une qualité authentique ?

Ne conviendrait-il pas, tout au moins, de préparer utilement et préventivement les structures de défense et de promotion ?

Déjà, dans son récent rapport sur les services financiers, notre collègue Sanson notait, au nom de la commission des finances, que notre balance commerciale n'était plus excédentaire. Il constatait que nos importations dépassaient nettement nos exportations. Insuffisants — disait-il — en ce qui concerne les produits agricoles et les biens d'équipement, les échanges de la France étaient trop concentrés sur l'Europe tandis que — je tiens à le souligner tout particulièrement — les exportations d'art, de mode et de création françaises ont une vocation universelle et sont soutenues par un réseau de distribution de 50.000 points de vente dans le monde entier.

En fait, deux dangers menacent la situation encore satisfaisante de l'économie de création et de qualité française : l'apreté des grandes concurrences internationales qui se préparent à mettre en œuvre de nouveaux procédés d'étranglement de la production de qualité par la production de masse ; la puissance des moyens financiers réunis par d'autres nations en ce domaine où cependant elles ne partent pas gagnantes, le goût français conservant encore, dans la compétition internationale, une renommée de préexcellence internationale.

Aussi apparaît-il essentiel de promouvoir par tous les moyens l'industrie d'art, de mode et de création dont j'ai dit tout l'intérêt, pour la nation. Cet encouragement doit être parallèle, bien sûr, à celui dont, par de multiples moyens, fiscaux et financiers, sans oublier la recherche et la formation professionnelle, bénéficie notre industrie de quantité, les profits à attendre de celle-ci étant cependant, bien souvent, inférieurs à ceux que l'on peut retirer des produits de notre industrie de qualité.

Au demeurant, si les charges des entreprises privées, calculées en fonction de la production intérieure brute, ne cessent de croître — passant de 35,4 p. 100 en 1960 à 40,4 p. 100 en 1965 — n'est-ce pas en raison de l'effort, préoccupant, que nous sommes contraints de faire pour soutenir, par toutes sortes de dispositions et subventions, une économie industrielle qui se révèle parfois inadaptée aux possibilités naturelles de notre pays ?

Les fermetures d'usines, par exemple, même lorsqu'elles se justifient par la nécessité des « concentrations financières et industrielles » indiquent cependant clairement que des choix auraient pu être opérés plus tôt et que la prévision économique s'est trouvée, dans notre pays, bien souvent en défaut.

L'alarme donnée par la commission de synthèse des industries d'art, de mode et de création du V^e Plan et dont s'est fait l'écho un récent numéro de la *Revue des conseillers du commerce extérieur*, semble n'avoir pas encore été entendue. Nous n'avons pas encore établi, dans ce domaine, les structures de promotion et d'accélération nécessaires et nous voulons vivre encore sur des illusions redoutables.

Nous croyons que notre renommée dans le monde pour la couture et la mode, la bijouterie et l'orfèvrerie, le cristal, la porcelaine et les parfums, et toutes les productions individuelles des artisans créateurs d'art français, si nombreux dans les quartiers du centre de Paris, suffit à nous garantir l'avenir. Nous croyons que la remise en ordre de l'artisanat d'art français, poursuivie depuis plusieurs années, la modernisation de nos chambres de métiers, de commerce ou d'industrie, la création même de la maison des métiers d'art français sont des mesures suffisantes.

Que penser de nos efforts dispersés et pratiquement dérisoires pour accélérer, j'entends, une authentique promotion de la production de création et de qualité française, à côté de ceux dont ont pris l'initiative l'E. N. A. P. I. italienne et le *Handwerk* allemand, qui offrent, l'un et l'autre, l'exemple de structures hautement spécialisées aussi bien pour la production que pour la formation professionnelle ? Aussi ces pays sont-ils des pépinières de jeunes artisans d'art et de création dans toutes les branches. En France — et vous le savez — dans bien des cas — je citerai l'ébénisterie, tout particulièrement, et la dentelle — la main-d'œuvre hautement qualifiée qui assurerait notre prestige tend à disparaître. Elle approche de l'âge de la retraite et ne laisse aucune descendance professionnelle à sa mesure.

Pour permettre le regroupement structurel souhaité par le V^e Plan et concernant ces activités, qu'il s'agisse de création individuelle, d'ateliers d'art appliqué et d'industries d'art proprement dites, je me propose de déposer incessamment une proposition de loi créant un ordre professionnel des arts appliqués. Oh ! non pas monsieur le ministre, pour qu'il exerce certaines attributions habituellement dévolues à la puissance publique et réglemente, en particulier, l'accès à la profession, ainsi que vous en avez exprimé la crainte dans votre réponse à une question écrite que je vous avais posée à ce sujet en juillet dernier, mais pour protéger des valeurs morales et esthétiques, analyser et établir des programmes financiers, former le goût, coordonner les efforts, informer le monde de la création, aider et stimuler les exportations, en un mot coordonner les secteurs professionnels et les associer à l'effort de la puissance publique dans un dialogue exhaustif et efficace.

Un tel organisme, indépendant d'esprit et d'action bien que contrôlé par un responsable qualifié de votre ministère, aurait de surcroît l'avantage de mettre en présence des personnalités appartenant aussi bien à l'artisanat de création de type individuel qu'aux ateliers d'art appliqué ou à l'industrie d'art, personnalités qui n'ont jusqu'ici aucun point de rencontre, bien que poursuivant le même objectif final.

La reconnaissance officielle de l'unité d'un tel secteur permettrait, si nous réussissions notre tentative, d'inaugurer une politique économique harmonieuse, conforme aux possibilités et à la vocation de qualité de notre pays.

En un temps où l'automation industrielle et la mutation du monde agricole arrachent à leurs activités habituelles des milliers de travailleurs, une importante partie de la main-d'œuvre ainsi libérée et de la jeunesse française qui monte, ardente au travail, pourrait trouver à s'employer heureusement dans ces secteurs d'artisanat et d'activité hautement qualifiée.

Dans ce domaine de l'art appliqué, d'importantes initiatives privées ne sauraient certes être sous-estimées. Certaines sont nouvelles et brillantes dans le monde de la mode féminine ou masculine, dans la soie, dans l'industrie des parfums, dans la décoration, par exemple. Mais elles illustrent précisément l'état de dispersion de l'effort accompli et le caractère personnel des initiatives qui sont prises. Je dis : caractère personnel et non : personnalisation, qualité qui m'apparaît essentielle dans de telles activités.

En cette fin de législature, où les prévisions du V^e Plan concernant l'équilibre futur de notre balance commerciale sont assez pessimistes, posons les premiers jalons d'une structure nouvelle de coordination et de promotion qui permettrait à toutes les activités d'art de mode et de création — des plus grandes au plus petites, des grandes maisons aux ateliers des artisans créateurs d'art — non seulement de faire face à la concurrence du Marché commun mais d'affirmer encore, au-delà de nos frontières, l'évidente supériorité des productions du bon goût français sur les autres. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. le président. La parole est à Mme Prin.

Mme Jeannette Prin. J'ai suivi avec attention l'exposé de M. le président de la commission de la production et des échanges sur la sidérurgie. C'est vrai qu'une crise sévit dans ce secteur, et que règne parmi les ouvriers un climat d'inquiétude et de crainte quant à la stabilité de leur emploi.

Il s'agit du sort d'une industrie fondamentale dans l'économie nationale.

Pour tenter de résoudre ce problème, le groupe communiste a déposé une proposition de loi, dont j'étais le rapporteur, tendant à la nationalisation de la sidérurgie. Les commissaires de la majorité, refusant d'approuver les mesures de nationalisation, mais ne voulant pas en prendre la responsabilité devant leurs électeurs, ont préféré renvoyer le rapport, en prétextant la nécessité d'une mission préalable d'information.

Le président de la commission, rendant compte de cette mission, vient de confirmer que la crise et l'inquiétude sévissent dans la sidérurgie. Il a dû reconnaître que la majorité des syndicats de salariés se sont prononcés pour la nationalisation. Mais, contrairement à l'optimisme qu'il manifeste, les subventions sur fonds publics dont le Gouvernement vient de faire cadeau aux maîtres des ouvrages ne régleront pas le problème. La crise de la sidérurgie n'en sera que prolongée.

On a prévu la suppression de près de 20.000 emplois. Seuls, les profits des patrons de l'acier seront ainsi garantis.

La nationalisation ferait échapper la sidérurgie aux servitudes de la recherche du profit, justifierait l'aide des fonds publics pour la modernisation, garantirait ainsi l'expansion de la production, le maintien de l'emploi, et permettrait de donner satisfaction aux revendications des travailleurs de la sidérurgie.

La deuxième partie de ma très brève intervention portera sur l'accentuation de la liquidation du bassin minier et sur l'imprévoyance, voire la carence, du Gouvernement.

Le Gouvernement décide la fermeture de puits, entraînant la suppression de milliers d'emplois : 20.743 dans le bassin Nord-Pas-de-Calais depuis 1959. Mais il ne prévoit rien pour créer des activités de remplacement.

Les ministres ont fait tour à tour, au cours de leurs voyages dans notre région, des promesses multiples. Le Président de la République, en mars dernier, a déclaré : « Il y a dans cette région un problème économique et social qu'il faut résoudre. »

Hélas ! ces déclarations, ces promesses officielles n'ont pas été suivies de réalisations importantes, tant il est vrai que les monopoles capitalistes sont les seuls maîtres véritables de l'économie nationale.

L'expérience prouve que les cadeaux accordés par l'Etat sous forme de primes et autres avantages ne sont pas toujours suffisants pour décider les industriels à installer des usines là où ce serait souhaitable. Leur intérêt particulier passe avant l'intérêt général.

L'abandon total de l'exploitation du secteur Ouest du bassin minier est un véritable drame qui frappe toute la population de la région.

Pour la jeunesse, qui représente 40 p. 100 de cette population, c'est un problème douloureux. Que vont devenir ces jeunes ? Quelles sont leurs perspectives d'avenir ?

Hier s'est tenue à Sains-en-Gohelle une rencontre de centaines de jeunes. Toutes les interventions furent autant de réquisitoires contre la politique gaulliste.

Parce qu'ils sont jeunes, ils sont doublement exploités. Parce qu'ils sont jeunes, ils touchent des salaires de misère. Bon nombre sont chômeurs sans jamais avoir travaillé et, parce qu'ils sont jeunes, ils sont les premières victimes du sous-emploi qui sévit dans la région.

Cette situation angoissante, les mineurs, et avec eux tous ceux qui sont touchés par cette politique de récession, l'ont traduite au cours de multiples manifestations.

Nous sommes certes favorables à l'implantation d'usines nouvelles, déjà nécessaires pour répondre aux besoins des jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Mais le charbon, loin d'avoir fait son temps, demeure la clef de voûte de l'activité régionale. Il peut et doit constituer la base de sa revitalisation.

Une aide importante de l'Etat aux charbonnages serait donc pleinement justifiée, tant pour leur équilibre financier que pour leur modernisation et l'extension de leurs activités.

Le journal *Redressement économique* d'octobre 1966 titre : « Les Charbonnages de France à l'heure de la chimie. Cent cinquante établissements, un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs font des houillères et des industries annexes l'une des plus grandes affaires de France ».

C'est un aveu !

Nous posons à nouveau la question : est-il concevable que, possédant des matières premières provenant de la carbonisation du charbon, on la vende à vil prix à des sociétés privées de la chimie ? Est-il concevable qu'il soit interdit aux houillères de transformer ces matières premières en produits de consommation courante qui apporteraient une valorisation considérable du charbon en même temps qu'un développement de ses activités dans notre région ?

Puisque vous n'acceptez pas nos propositions, monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour résoudre la crise grave de la région Ouest du bassin minier ? Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour que cette région puisse vivre ?

Il est question de la création d'une zone industrielle dans la région de Douvrin, Billy-Berclau, Wingles, où 10.000 emplois seraient prévus.

Déjà, l'an dernier, devant plusieurs délégations de jeunes sans travail, d'ouvriers licenciés, les pouvoirs publics annonçaient cette zone industrielle et ses nouvelles industries. Or la première pierre n'en est pas encore posée. L'entrée en activité des usines ne peut être espérée, dans le meilleur des cas, avant deux et même trois ans. Chaque année 3.000 emplois étant supprimés dans les seules houillères, la création de ces 10.000 emplois ne fera que combler un trou. Le nombre global des emplois ne s'en trouvera nullement accru, alors que la région est en pleine croissance démographique.

La création de cette zone correspond donc à une urgente nécessité. La Communauté économique du charbon et de l'acier a accordé un crédit de 30 millions de francs. Mais il sera insuffisant pour créer les 10.000 emplois officiellement promis.

J'y insiste donc, monsieur le ministre : quelle sera l'aide de l'Etat ? Quelles industries seront installées dans cette zone ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Caille.

M. René Caille. Après les rapporteurs de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges, le second étant intervenu avec plus de réalisme que le premier sur le point qui me préoccupe, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, comme je l'avais déjà fait auprès de votre prédécesseur à la suite de la catastrophe de Feyzin, sur les conditions dans lesquelles est assurée la surveillance des établissements classés dangereux.

Chaque fois qu'un sinistre de cette nature est à déplorer, il appartient aux autorités responsables d'en situer les origines et d'en déterminer les causes. Cette analyse doit permettre l'étude et la mise en place d'un dispositif nouveau ou complémentaire, tendant à renforcer les garanties de sécurité. Elle doit être rigoureuse dans ses conclusions et rapide quant à l'application des décisions : rigoureuse, parce qu'il appartient à ceux qui ont la responsabilité de l'étude de ne rien négliger pour connaître les sources de défaillance ; rapide, afin que soit écarté tout risque d'accidents nouveaux.

Certaines observations m'ont permis une première constatation : si le département de la Seine est doté d'un corps permanent d'inspecteurs des établissements classés, aucun autre département français ne bénéficie d'une telle organisation.

En province, la surveillance des établissements classés est confiée aux inspecteurs et contrôleurs du travail.

Malgré toute la bonne volonté de ces fonctionnaires, une telle conception du contrôle des centres dont le fonctionnement présente de sérieux dangers appelle deux remarques.

D'abord la charge, le volume et la multiplicité des missions confiées à l'inspecteur du travail dans le cadre de la législation sociale ou dans celui de la formation professionnelle mobilisent la totalité du temps et des faibles moyens dont il dispose au point qu'il ne parvient pas toujours à instruire les affaires qui relèvent de son autorité.

Ensuite, la technique atteignant de plus en plus, dans certains domaines, un haut degré de complexité, ceux qui ont la lourde charge d'en vérifier l'état de fonctionnement et de s'assurer que toutes les règles de sécurité sont respectées doivent posséder de très profondes connaissances technologiques et juridiques.

Compte tenu de ces deux remarques, il ne me semble pas concevable que le contrôle des établissements classés demeure confié à des fonctionnaires qui n'ont ni le temps, ni les moyens exigés pour remplir une telle mission.

A la question écrite que j'avais posée, on m'a répondu, le 26 février 1966, que la création d'un corps permanent des inspecteurs d'établissements classés était à l'étude.

Les ministres nous ont fait souvent « le coup », passez-moi l'expression, « de la question en cours d'étude ». Il convient de reconnaître qu'en de nombreuses circonstances les études annoncées furent effectives et leur application efficace.

Je sais que les préfets ont été chargés de préciser les conditions dans lesquelles était assurée l'inspection des établissements classés dans leurs départements respectifs et que, pour ce qui concernait les raffineries de pétrole, il a paru nécessaire d'en confier la surveillance aux chefs d'arrondissement minéralogique.

Ce sont là autant de mesures annoncées ou prises qui confirment que le Gouvernement entend peser de toute son autorité dans un domaine où la sécurité des salariés et des citoyens est en cause.

Ceux que préoccupe un aussi grave sujet souhaiteraient, monsieur le ministre, que leur soit précisé, à l'occasion de ce débat, ce qui a été déjà fait et ce qui reste à faire. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Gauthier. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

M. André Gauthier. Monsieur le ministre, je voudrais d'abord appeler votre attention sur le sort des artisans et des petits commerçants, qui sont en proie à de graves difficultés.

La crise les a frappés durement et beaucoup s'en relèveront difficilement. A cette situation s'ajoute la complication du système fiscal, véritable maquis dans lequel se perdent parfois les spécialistes eux-mêmes. Nombre d'assujettis vivent dans l'appréhension du contrôle qui décèlera ici telle erreur, là tel oubli. Et parfois cela leur fait mal, très mal.

Dans un autre domaine, force est de constater que le monde du travail est inquiet, du fait que le chômage guette de nombreux travailleurs.

C'est le cas notamment en Dauphiné. Le département de l'Isère passe pour être dynamique, et il l'est. Il n'en considère pas moins l'avenir avec inquiétude.

Il y aura les Jeux olympiques, mais il y aura aussi la période post-olympique, que les corporations du bâtiment et des travaux publics appréhendent.

Le drame des hauts fourneaux de Chasse s'est terminé par la fermeture de l'entreprise. Le textile est toujours en crise. Citons par ailleurs qu'aux établissements Pascal et Walluit 800 travailleurs se demandent ce que demain leur apportera.

De graves conflits ont surgi dans les importants établissements Neyrpic, à Grenoble, et ils ne sont pas, hélas ! apaisés car, à la suite de la fermeture de l'une des usines, plus de cent travailleurs ne sont toujours pas reclassés.

Les mineurs du bassin de la Mure vivent dans l'angoisse. Ils ne veulent pas connaître le sort de leurs camarades de Decazeville. Ils savent que peu à peu le charbon est supplanté par d'autres produits énergétiques mais ils ne veulent pas être victimes de cette évolution. A la société de faire en sorte qu'ils n'aient pas à en pâtir.

Certes, la C. E. C. A. dispose de moyens, mais ceux-ci sont-ils suffisants ? Nous vivons une époque de rapide évolution, de profondes mutations. C'est la rançon du progrès, mais il ne faut pas que les travailleurs soient lésés. Tout au contraire, ils doivent en être les premiers bénéficiaires.

Quand disparaît une entreprise, immédiatement une autre devrait la remplacer, au même endroit. Le travailleur n'aime pas la transplantation. Le paysan est attaché à sa ferme, à son village. L'ouvrier, l'employé le sont à l'usine, au bureau, à la cité. Ils ont là leur patrimoine : parfois le logement hérité des aïeux, ou la maison construite à force de travail et de privations. Ce sont là autant d'attaches familiales, de sentiments profondément humains, qui exigent qu'on reste là où l'on est.

Est-il donc si difficile, avec tous les moyens modernes, de prévoir sur place des industries de remplacement ? En cette fin de xx^e siècle, cela paraît élémentaire.

Le travailleur, qui est à l'origine des richesses qui nous entourent, a droit à la quiétude, à la sécurité. La société se doit de les lui assurer.

Ce n'est pas pour le plaisir de noircir la situation sociale que j'ai cité ces exemples. Hélas ! ils correspondent à la vérité.

C'est en vue d'obtenir de vous les meilleurs remèdes possibles que j'ai tenu, monsieur le ministre, à vous faire part de ces considérations. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Le Guen.

M. Alain Le Guen. Mesdames, messieurs, je limiterai mes observations au problème de la compatibilité de la concentration économique et de la décentralisation industrielle.

Le retard de la France est important en matière de concentration. Sur cette route qui semble bien, sinon la bonne, du moins nécessaire, nous sommes distancés même par l'Italie et de petits pays. La concentration explique en partie le fait que la production industrielle de l'Allemagne fédérale a quadruplé en quinze ans, de 1950 à 1965, tandis que la nôtre doublait seulement.

Cependant, la France est entrée à son tour dans le mouvement : il y aurait en moyenne 150 concentrations d'entreprises par an depuis 1960, et les auteurs du V^e Plan ont envisagé comme souhaitable la réduction à un ou deux du nombre des groupes français dans la plupart des grands secteurs industriels.

La résistance française à la concentration s'expliquait peut-être dans le passé par une certaine peur de la vie, qui a pu agir sur tout le développement et en particulier, comme le dit Alfred Sauvy, créer cet amour du « petit » et cette crainte de l'industrie encore hruyamment exprimée par Caillaux il y a trente ans, alors que la croissance démographique rapide des autres pays a favorisé la concentration et que la densité a pu jouer en particulier dans les nébuleuses industrielles comme la Ruhr.

Quoi qu'il en soit, depuis deux ans, l'économie française est entrée dans une période de concentration qui sera sans doute l'une des plus importantes de son histoire et qui bouleversera complètement le paysage économique auquel nous étions habitués. En même temps, la décentralisation marque le pas, alors que nous avions fondé sur elle de grands espoirs pour lutter contre le dépeuplement de nos régions.

Il y a eu 290 décentralisations en 1961, 244 en 1962, 200 en 1963 et 150 seulement en 1965.

Concentration économique et décentralisation sont-elles conciliables ou contradictoires ?

Toute vague de concentration supprime des emplois sur son passage. Elle donne la primauté aux problèmes de conversion ou d'adaptation. Citons les exemples douloureux des chantiers navals, des hauts fourneaux de Chasse, des forges d'Hennebont.

En Bretagne, environ 1.800 emplois ont été créés en 1965 grâce à la décentralisation mais, pendant cette même période, 1.500 emplois ont été supprimés par suite de la concentration. L'usine Tanvez de Guingamp va mettre en chômage ses 150 ouvriers ; cette entreprise de fonderie et de mécanique, qui employait 600 ouvriers voici dix ans, est passée il y a quelques années entre les mains d'un groupe financier parisien qui a purement et simplement fermé l'usine pour des raisons de concentration.

Si une usine disparaît dans le désert français ou dans le désert breton, le paysage devient vraiment désertique !

Cependant, il n'est pas fatal que la concentration mène à la coexistence de gros blocs isolés. Le nombre des firmes aux Etats-Unis pour mille habitants est aujourd'hui plus élevé qu'en 1900. Le phénomène demande donc à être analysé. La régie Renault estime qu'une dispersion de ses usines n'est pas vraiment coûteuse pourvu que subsiste la tête, donc l'unité juridique.

Il y a des formes de concentration souples, celles qui utilisent la sous-traitance ou travaillent par contrat, telles les usines de conserves et les cultivateurs de la région.

Enfin, les concentrations peuvent rendre possible un degré de spécialisation plus élevé ou élargir l'éventail des activités, notamment dans les secteurs d'avenir, à l'exemple de la Compagnie générale d'électricité et de la Compagnie de télégraphie sans fil, qui ont créé la S. I. T. E. C. se consacrant aux calculateurs électroniques.

C'est dans le cadre de ces concentrations, qui visent à rendre notre industrie de plus en plus concurrentielle sur le marché international, qu'il faut envisager la décentralisation industrielle et l'aménagement du territoire.

La concentration économique moderne semble s'opposer au type de décentralisation qui consiste à saupoudrer nos campagnes de micro-entreprises disséminées ici et là, sans lien entre elles, qui deviendront un jour marginales, avant de disparaître, absorbées par d'autres.

Pour redonner vitalité à nos régions périphériques, ne serons-nous pas obligés d'y installer des activités à cycle complexe, où

chaque unité de production n'est que le maillon d'un réseau d'échanges interindustriels avec industries de base, industries clientes, firmes annexes et entreprises de sous-traitance ? L'exemple a pu être donné par l'installation du Radome à Pleumeur-Bodou et du centre national d'études de transmissions à Lannion, donnant ainsi à la Bretagne une vocation électronique.

Il faut tirer un autre parti de la façade maritime atlantique de la France et industrialiser fortement quelques îlots de cette côte en perspective des échanges futurs entre l'Europe et les pays en voie de développement d'Afrique et d'Amérique latine.

Ainsi, la véritable industrialisation décentralisée ne pourra se concevoir demain que dans le cadre de la concentration économique moderne et avec des supports ou îlots suffisamment structurés et modernisés et possédant les équipements nécessaires.

C'est à cette seule condition que l'on peut envisager le développement de nos régions dans la civilisation industrielle de demain. Je forme le vœu que les pouvoirs publics prennent des mesures à cet effet, car il y va de l'intérêt de l'économie de la nation. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Zimmermann. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Raymond Zimmermann. Monsieur le ministre, il y a un peu plus d'un an une manifestation de grande ampleur se déroulait à Mulhouse pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur la dégradation économique du Haut-Rhin. Depuis 1962, je n'avais cessé d'intervenir à cette tribune pour faire part à votre prédécesseur des inquiétudes que j'éprouvais à cet égard. Finalement le 26 octobre 1965, lors de la discussion du budget du ministère de l'industrie, M. Maurice Bokanowski, donnant suite à mon intervention que le contexte social rendait cette fois dramatique et plus pressante encore, décidait l'envoi dans mon département de son directeur de cabinet.

Les mesures qui précéderent ou suivirent cette mission devaient finalement provoquer une détente de la situation économique et un renversement de la tendance.

En dépit de certaines déclarations, l'activité économique continue à se développer d'une manière plus satisfaisante dans le Haut-Rhin. On y constate notamment une amélioration sensible du marché de l'emploi. Mais cette évolution favorable dans plusieurs grands secteurs industriels ne peut faire oublier que le Haut-Rhin aborde une période de profonde mutation économique.

En effet, si la reprise en cours paraît avoir mis un terme au marasme économique dans lequel ce département se trouvait plongé en 1965, la conjoncture demeure dominée par l'évolution du bassin potassique.

Je souhaite donc vous rendre attentif, monsieur le ministre, à ce problème essentiel pour l'avenir du Haut-Rhin.

Reconnu en 1904, le gisement de potasse, qui s'étend sur 200 kilomètres carrés, comptait encore, en 1965, 17 puits en activité, dont 9 puits d'extraction, et permettait une production de plus de 2 millions de tonnes de chlorure de potassium.

Les mines domaniales de potasse qui, depuis 1957, sont seules à exploiter le bassin occupent ainsi dans l'économie haut-rhinoise une place de choix, surtout par l'importance des revenus qu'elles distribuent à quelque 12.000 salariés.

Or, le plafonnement de l'extraction des sels de potasse, dû tant au souci de prolonger la vie du gisement dont les réserves ne sont pas inépuisables qu'à l'impossibilité, pour des raisons de politique internationale, d'augmenter les versements de sels résiduaires dans le Rhin, a soulevé des difficultés qui affectent l'avenir du bassin potassique.

La nécessité d'augmenter la rentabilité de la production pour faire face à la concurrence internationale vient d'entraîner une concentration des exploitations minières et l'arrêt des embauchages de personnel. Il en est résulté depuis 1963 une rapide diminution des postes de travail, dans une région où la population, en forte augmentation, comporte une proportion exceptionnellement importante de jeunes.

Or, la dégradation de la situation de l'emploi dans le bassin potassique, qui avait déjà entraîné la suppression de 276 postes de travail entre 1961 et 1965, s'est poursuivie en 1965 et 1966 à un rythme de croisière entraînant la disparition de 300 à 400 postes de travail par an ; cela au moment même où la poussée démographique fait apparaître sur le marché du travail les premières vagues de demandeurs d'emplois de l'après-guerre.

Mais cette situation, déjà préoccupante en soi, se trouve, en 1966, singulièrement aggravée par la mévente de la potasse qui risque d'installer les mines domaniales dans le déficit. Cette régression des ventes de potasse, actuellement de l'ordre de 7 p. 100, semble due à une crise du tonnage qui paraît surmontée, et surtout au fait que les prix ont été bloqués sur le marché français tandis que les prix à l'étranger baissaient en fonction des importations de potasse américaine et canadienne arrivant à Rotterdam à des prix de dumping. On se trouve ainsi obligé d'envisager la réorganisation de structures vieilles de trente-cinq à quarante ans.

Si j'interviens aujourd'hui dans le budget du ministère de l'industrie, c'est à la fois pour formuler une mise en garde et pour évoquer des solutions.

La mise en garde s'adresse à ceux qui seraient tentés de concevoir la réorganisation envisagée sous la forme d'une concentration verticale regroupant à Paris, au sein d'une société commerciale des potasses restructurée, les nombreuses filiales des mines domaniales et les fabriques d'engrais composés de Saint-Louis-du-Rhône, de P.E.C.-Rouen, de Quaedmechelen dans le Limbourg belge, et de P.E.C.-Rhin, cette dernière société étant en voie de création. La population du Haut-Rhin et les responsables de sa vie économique, de même que les élus de ce département, ne sauraient admettre un glissement hors du bassin alsacien des centres nerveux du gisement minier et, cela, qu'il s'agisse de la production des sels de potasse, de la fabrication des produits chimiques dérivés ou de la vente de la potasse et des engrais complexes.

A une époque où la politique hautement affirmée par le Gouvernement — et nous sommes les premiers à l'en féliciter — est celle de la décentralisation, il serait impensable de ramener à Paris le service des ventes, sous le motif invoqué d'une concentration des ventes d'engrais et de potasse au sein d'un seul et même organisme. Si cette concentration doit avoir lieu, elle ne peut se faire qu'à Mulhouse, au cœur du bassin minier alsacien dont les mines domaniales ont tiré toutes leurs richesses. C'est dans le Haut-Rhin que doit s'opérer le regroupement des filiales, lesquelles, soit dit en passant, ne doivent leur existence qu'au capital extrait du sol de ce département.

Dès lors, les solutions logiques découlant de cet état de fait commandent qu'il soit renoncé à la création d'un holding, tout au moins à son installation, holding qui, en fusionnant les mines domaniales avec les filiales qu'elles ont engendrées, priverait à plus ou moins brève échéance le Haut-Rhin de tout contrôle sur l'avenir d'une industrie extractive qui a fait sa grandeur passée et doit encore assurer son avenir pour plusieurs décennies.

Il importe alors que soit ramené dans le bassin minier le laboratoire de la S.E.C.P.I.A., société d'études chimiques pour les potasses, afin que puisse être facilitée dans ce département, et particulièrement en bordure du Rhin, la création d'une puissante industrie chimique. Celle-ci permettrait de faire mûrir les projets d'implantations industrielles qui contribueraient à apporter aux populations alsaciennes la sécurité de l'emploi qu'elles sont en droit d'exiger des dirigeants responsables de leur destin.

Dans le même ordre d'idées, il pourrait être envisagé de créer des salines alimentées avec le résidu des mines. Par ailleurs, le département du Haut-Rhin est particulièrement bien placé pour développer une industrie faisant appel à l'électrolyse du chlorure de sodium pour la production du chlore dont les débouchés sont en constante progression et sont d'ailleurs sollicités en Alsace par l'existence même des raffineries de Strasbourg.

En effet, les carbures d'hydrogène produits par les raffineries, combinés au chlore, permettent la fabrication des plastiques, des détergents et des solvants. Au bord du Rhin se trouve l'électricité nécessaire pour réaliser une usine d'électrolyse d'une taille moderne, c'est-à-dire d'au moins cent tonnes de chlore par jour.

Par ailleurs, si de nouvelles soudières devaient naître en France, il serait souhaitable que pour les mêmes motifs elles s'installent au bord du Rhin.

Enfin, la nécessité de desservir le Haut-Rhin en gaz naturel à un prix compétitif avec celui pratiqué chez nos voisins et concurrents allemands et suisses n'a cessé d'être rappelée par les milieux économiques de notre région.

C'est pourquoi le département du Haut-Rhin demande avec insistance que le tracé du feeder à travers l'Alsace, la région de Belfort et de Montbéliard soit étudié sans aucun retard. Si ce tracé est fixé, comme on l'affirme, les responsables de l'économie désirent que l'assurance leur en soit formellement donnée.

Or il semble que malgré les déclarations antérieures, le problème de la desserte de l'Alsace n'a été résolu ni en quantité ni du point de vue technique, puisque aucune disposition d'alimentation de l'Alsace n'est encore programmée.

Je crois enfin devoir signaler que la péréquation du coût de l'électricité en France qui a été réalisée grâce au tarif vert ne tient que faiblement compte des productions réalisées dans les diverses régions. Cette situation crée un handicap pour l'installation d'industries nouvelles à base de consommation d'énergie dans le département du Haut-Rhin.

Il est ainsi nécessaire de revoir le tarif vert en Alsace, pour tenir compte de la présence de centrales au bord du Rhin et surtout parce que, depuis la parution du tarif vert, le nombre de ces centrales a doublé.

En effet, l'usine d'électrolyse envisagée utiliserait le chlorure de sodium que rejettent actuellement les mines domaniales de potasse d'Alsace et trouverait dans les usines hydroélectriques du Rhin l'énergie qui représente, pour ce genre de

fabrication, plus du tiers du prix de revient. Le coût de cette énergie électrique est actuellement à l'étude. Il conviendrait de consentir en Alsace un tarif équivalent à celui des Alpes ou des Pyrénées.

En définitive, si l'on considère la zone touchée par la compression du personnel des mines domaniales de potasse d'Alsace, on constate que 3.000 postes de travail seront perdus d'ici à 1970 et que si le volume des ventes devait encore diminuer sous la pression américaine et canadienne, les pertes à envisager seraient encore plus graves.

Il faut que les mines domaniales entrent dès à présent dans la phase des réalisations, tant dans le domaine de la recherche scientifique et technique que dans celui de la création industrielle en contribuant à l'équipement et au remplissage des zones industrielles du bassin potassique et de la région en bordure du Rhin. C'est à cette condition et en décentralisant sur le Haut-Rhin les réformes de structure en cours d'étude — je songe notamment aux travaux de la commission Ortolani — que pourra être évitée, dans le Haut-Rhin, une grave crise minière à laquelle la C. E. C. A. et les organismes européens du Marché commun ne peuvent apporter aucune solution valable puisqu'ils ne visent que les marchés du charbon et de l'acier.

J'exprime l'espoir que mon appel soit entendu, alors que les mesures envisagées ne sont pas encore prises et que le champ d'action qui s'ouvre devant les pouvoirs publics permet de procéder en temps utile aux interventions décisives.

Les mesures énergiques prises par le Gouvernement en 1966 en faveur du Haut-Rhin me permettent une fois encore de vous exprimer ma confiance et d'envisager l'avenir économique de ce département sans optimisme exagéré, mais aussi sans excessive inquiétude. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.)

M. le président. La parole est à M. Bayou. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Raoul Bayou. Mes chers collègues, déjà victimes d'une crise viticole qui prend sa source non dans les méfaits de la nature mais dans les mauvaises lois imposées par les hommes du pouvoir, Béziers et ses environs souffrent également d'une perte de substance industrielle grave.

En peu de temps, le Biterrois a vu périr et se fermer progressivement les mines du bassin de Graissessac et du Bousquet-d'Orb, s'anémier à leur tour les industries de remplacement qui devaient, avait-on dit en haut lieu, faire merveille, disparaître à peu près complètement le tissage cardé de la région de Saint-Pons, mourir de nombreuses entreprises cependant indispensables à l'équilibre social de tous nos milieux.

Nous avons poussé chaque fois le cri d'alarme nécessaire réclamant l'application de la décentralisation promise et l'aide aux régions sous-développées qui paraissait s'imposer d'autant plus chez nous que ce sous-développement était nouveau et semblait bien provenir d'erreurs, pour ne pas dire plus, des responsables nationaux de notre vie régionale.

Voici quelques exemples :

Des entreprises anciennes et d'autres de création récente essayent de vivre en déployant des efforts réels de courage et d'ingéniosité. Elles trouvent parfois sur place les matières premières qui justifient leur implantation. C'est le cas des tuileries, des briqueteries, des fabriques de carreaux granitos de marbre. Les premières fournissent des éléments pour les cloisons et les secondes des pavés pour les parquets. Or des ordres de Paris disposent trop souvent qu'il faut employer dans les constructions neuves des cloisons préfabriquées et des carreaux en matière plastique. Il en résulte que ces tuileries et ces fabriques de carreaux granitos ne connaissent pas l'essor que devraient leur conférer les effets d'une construction qui, sur le littoral du Languedoc, devrait être en expansion.

Autre exemple, évoqué tout à l'heure par le rapporteur M. Poncelet, qui avait rappelé objectivement mon intervention en commission, et qui a relevé également mon collègue Balmigère, celui des ex-usines Fougat, qui s'élèvent à Béziers, dans la Plaine-Saint-Pierre. Il y a une quinzaine d'années, ces usines employaient 2.500 ouvriers ; elles travaillaient à peu près exclusivement pour la S. N. C. F. Des changements survenus dans le réseau ferroviaire et la concurrence de très grosses maisons amenèrent peu à peu un ralentissement de leur activité. Des licenciements massifs furent opérés. On essaya de trouver des industries nouvelles. L'Etat, sollicité, permit même ces dernières années de renflouer momentanément ces entreprises. Mais, malgré les promesses, à cause du manque de contrôle, évident et coupable, des crédits alloués, les choses allèrent de mal en pis, créant ainsi de la misère, du désespoir et une situation générale fortement dégradée.

En dernière analyse, il reste à présent, en tout et pour tout, 75 salariés aux usines de la Plaine-Saint-Pierre de Béziers. Ils ont reçu leur avis de licenciement ; le 30 novembre prochain,

il ne restera plus personne et les portes de l'usine se refermeront sur le silence des chantiers morts.

Monsieur le ministre. La colère gronde chez ces chômeurs involontaires, qui ne demanderaient qu'à travailler, et dans une ville qui subit, bien malgré elle, les contrecoups redoutables d'une situation anormale. On se demande où est passé l'argent des contribuables, avancé ou donné par l'Etat à des sociétés qui l'ont dilapidé d'autant plus facilement qu'aucune surveillance officielle ne les a empêchées de le faire. Quand j'ai réclamé une commission d'enquête pour essayer de déterminer les responsabilités et pour rechercher l'emploi exact de ces fonds, je n'ai pas été entendu. C'est regrettable!

Mais il y a mieux encore. Il paraît que la fermeture définitive des usines ex-Fouga, qui ont pourtant réalisé naguère, au bâtiment R, la cuve d'essai de la Caravelle, fourni la première tranche de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine de Lacq et une raffinerie complète à la Thaïlande, il paraît, dis-je, que cette fermeture n'est pas sans rapport avec les aventures financières de l'Intra Bank, cette société étrangère qui aurait réussi à devenir majoritaire dans plusieurs grandes entreprises françaises et contrôlerait des chantiers navals, des affaires immobilières, et aurait la haute main sur une partie importante de notre industrie.

Qu'y a-t-il de vrai dans les accusations portées contre l'Intra Bank à propos des Chantiers navals de la Ciotat et de Port-de-Bouc? Quel a été son rôle dans la fermeture des usines ex-Fouga? De quelles complications cette banque a-t-elle bénéficié en France? Il faut que vous nous répondiez tout à l'heure pour que l'opinion soit éclairée. Il serait impensable, en tout cas, que les ouvriers et le personnel des usines souffrent plus longtemps d'agissements dont ils ne sont en rien responsables.

Notons en passant que la question écrite que j'ai posée à ce sujet à M. le Premier ministre est demeurée jusqu'ici sans réponse.

Ce qu'il faut, c'est donner aux usines de la Plaine-Saint-Pierre les moyens contrôlés de tourner normalement et définitivement, sans que leur existence soit toujours remise en question.

Dans l'immédiat, ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait logique de soutenir d'abord les entreprises déjà installées afin qu'elles ne meurent pas? Les exemples que j'ai cités me font craindre que ce ne soit pas là, du moins en ce qui concerne notre région, une vérité évidente pour le Gouvernement auquel vous participez.

Il faut classer en zone critique tout le Biterrois pour que de nouvelles usines soient incitées à s'installer sur l'ensemble de la région. Il faut aussi augmenter l'aide accordée à ces nouvelles usines, comme vous l'avez fait en Bretagne.

Il faut ordonner aux banques de consentir des facilités aux entreprises au lieu de limiter leur appui au minimum.

Il faut favoriser l'emploi de matériaux fabriqués sur place et non empêcher les fabricants régionaux de lutter à armes égales avec leurs concurrents, souvent lointains mais privilégiés.

Il faut donner vie à la politique de décentralisation industrielle et à l'aide aux régions sous-développées.

Il faut, dans le cas précis des usines de La Plaine-Saint-Pierre à Béziers, écouter la voix du comité de défense de l'industrie biterroise qui, sous la présidence de M. Claparède, sénateur maire, groupe les députés de Béziers, les sénateurs de l'Hérault, les conseillers généraux de Béziers, les membres du conseil municipal, les représentants de la chambre de commerce, ceux de la jeune chambre économique et de la chambre des métiers, les autorités culturelles, les délégués départementaux et locaux des organisations syndicales. Voici ce que déclarait le comité de défense, le vendredi 14 octobre, en faveur des usines ex-Fouga, en réclamant par ailleurs à M. Pompidou une audience qui n'a pas encore été accordée, malgré l'urgence qu'elle présente:

« Le comité de défense de l'industrie biterroise, regrettant que, depuis une quinzaine d'années, aucune solution durable n'a été trouvée et que, par voie de conséquence, l'effectif des agents est passé de 2.500 personnes à 75 aujourd'hui, la fermeture complète étant prévue pour fin novembre;

« Indigné par l'attitude de certains, trop intéressés, qui s'évertuaient à jeter publiquement le discrédit sur le personnel ouvrier de l'usine, afin de briser dès leur amorce toute solution possible;

« Affirme, après d'autres qui ont dirigé l'usine, l'excellente qualité de la main-d'œuvre et son exemplaire comportement depuis une décennie, période durant laquelle il n'a pas été fait un seul jour de grève. De surcroît les ouvriers les plus qualifiés, pour aider à une meilleure marche de l'entreprise, ont consenti à travailler à des salaires anormalement bas comparativement aux salaires payés aux ouvriers de même qualification dans d'autres centres industriels;

« Considérant qu'au moment où l'on parle abondamment de décentralisation industrielle, il est impossible d'abandonner d'aussi importantes installations — dix hectares dont cinq construits, et un important matériel qui représente à lui seul

près de 3 milliards d'anciens francs — qui, faute d'utilisation rationnelle, se dégraderaient rapidement;

« Considérant la nécessité impérieuse d'une relance de l'économie du Biterrois;

« Décide solennellement et à l'unanimité de mettre énergiquement tout en œuvre pour qu'enfin soit trouvée une solution durable qui permettra la relance de cette importante et magnifique usine.

« Dans ce but, il demande tout à la fois avec respect et fermeté qu'une délégation du comité de défense soit reçue dans des délais aussi brefs que possible par M. le Premier ministre lui-même.

« Dans l'unique but d'entretenir bâtiments et matériel et d'assurer ainsi la conservation de ce magnifique outil de travail, l'assemblée, unanime, se rallie, dans l'éventualité d'une fermeture effective, à la proposition consistant en la présence du personnel dans l'usine hors de toute autre pensée et dans le seul but précisé ci-dessus. »

Monsieur le ministre, l'exemple des usines Fouga de la plaine Saint-Pierre de Béziers a valeur de symbole. Notre région ne veut pas mourir. Tous ses habitants, comme aux grandes heures de son histoire, luttent au coude à coude pour lui conserver ou lui redonner une place digne d'elle dans la vie moderne de notre pays. Comme partout ailleurs, chacun doit avoir, chez nous, la sécurité de l'emploi et l'assurance du pain quotidien pour lui et pour tous les siens.

Nous ne saurions nous contenter, pour reprendre l'image d'un journaliste héraultais, de voir notre région devenir « le simple champ de repos des Parisiens » que l'exode aurait au préalable vidé de sa population d'origine.

Nous aspirons à une prospérité, à un plein épanouissement que nous savons mériter autant que quiconque.

Pour que ce but soit atteint, pour que cessent le chômage et la misère, pour que renaissent la justice et la prospérité, il appartient au Gouvernement de prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent et qu'il a maintes fois solennellement mais vainement promises. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Ehm.

M. Albert Ehm. Mesdames, messieurs, mon intervention se limitera à trois points.

En premier lieu, j'évoquerai la situation difficile de certaines de nos industries textiles des vallées des Vosges et de l'Alsace.

Si la reprise de l'expansion industrielle s'est confirmée en 1966, en particulier celle des industries de biens de consommation qui ont joué un rôle moteur, s'il a été possible d'assouplir progressivement le régime rigide de blocage de certains prix industriels, il est cependant une branche de la production qui est toujours éprouvée et menacée. C'est celle de l'industrie textile où l'accroissement des importations, la faible progression de nos ventes à l'étranger au cours des derniers mois et les capacités réduites d'autofinancement risquent, une fois de plus, de mettre certaines entreprises dans une situation plus que difficile.

Certes, il est regrettable que les responsables de la profession elle-même n'aient pas toujours préparé une restructuration nécessaire et urgente, afin de rendre l'industrie textile compétitive. Il n'en reste pas moins vrai que le manque de modernisation et l'établissement de programmes de production rationalisée n'intéressent pas uniquement les chefs d'entreprise. Des mesures qui seront prises dépend le sort de centaines d'ouvriers qui risquent de se trouver un jour acculés au chômage. C'est donc aux pouvoirs publics de prévoir et d'assurer le reclassement de ces travailleurs et d'étudier, avec la profession, toutes les possibilités d'améliorer la compétitivité d'une des branches vitales de notre équipement industriel, surtout dans une région qui, une fois le Marché commun réalisé, subira une intense concurrence de l'Allemagne.

En deuxième lieu, je voudrais attirer l'attention de M. le ministre sur un problème qui suscite quelques inquiétudes dans certaines régions limitrophes du Rhin, au Sud de Strasbourg. Les travaux d'Electricité de France relatifs aux chutes de Gerstein seront sans doute terminés dans les toutes prochaines semaines mais des mois s'écouleront avant l'installation et le fonctionnement de l'usine de Strasbourg.

Il est quasi certain que plusieurs centaines d'ouvriers vont se trouver, au moins temporairement sans travail, et qu'ils pourront difficilement se replacer dans l'industrie du bâtiment, elle-même sérieusement menacée. Ces ouvriers habitant avec leurs familles dans la cité de Marcholsheim, construite par E. D. F., vont non seulement recevoir leur feuille de licenciement, mais également l'ordre de quitter leur logement.

Les possibilités de trouver un emploi de l'autre côté du Rhin sont de plus en plus limitées et l'usine nucléaire en construction à Fessenheim ne pourra sans doute reprendre qu'un nombre infime de travailleurs. De surcroît, l'implantation de nouvelles entreprises dans la zone industrielle de Marcholsheim — 70 hec-

tares aménagés par le port autonome — rencontre de sérieuses difficultés en raison du classement de cette région dans la zone quatre, ce qui ne fait qu'aggraver encore une situation déjà inquiétante.

Je me permets donc, une fois de plus, de vous prier, monsieur le ministre, de rechercher avec vos collègues d'autres départements ministériels de nouvelles possibilités d'emploi à brève échéance dans ces régions limitrophes du Rhin menacées par l'industrialisation poussée au maximum de la province Bade-Wurtemberg.

Seule l'installation d'une ou plusieurs industries de pointe et compétitives dans la zone de Marcholsheim pourra empêcher que, dans les toutes prochaines années, ces régions ne deviennent un point névralgique, un foyer de mécontentements et de revendications sociales.

Ma dernière remarque portera sur les prix de l'éclairage public appliqués par Electricité de France aux collectivités locales. L'augmentation de ces prix, de l'ordre de 100 p. 100, impose de lourdes charges aux communes, qui sont déjà obligées de financer par l'emprunt la modernisation de leur éclairage public entreprise dans un souci de sécurité.

Il serait souhaitable et nécessaire que, dans l'application des anciens cahiers des charges et l'établissement de nouveaux, les majorations du coût de l'éclairage public soient étalées sur plusieurs années. Une discrimination devrait d'ailleurs être faite entre les grandes communes disposant de larges ressources et les petites communes rurales qui se débattent dans les pires difficultés financières pour assurer à leurs habitants assainissement, eau potable et voirie convenable.

Je pense essentiellement à certaines communes de renommée touristique, pour lesquelles il faudrait limiter les frais d'éclairage public et ceux d'illumination de leurs trésors artistiques.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques doléances que j'ai eu à cœur de vous soumettre. Je sais que vous n'y sciez

pas insensible et, d'avance, je vous remercie de l'attention bienveillante avec laquelle vous voudrez bien procéder à leur étude. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1967 (n° 2044). (Rapport n° 2050 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

INDUSTRIE (suite) :

Annexe n° 20. — M. Bailly, rapporteur spécial ; avis n° 2053 de M. Poncelet, au nom de la commission de la production et des échanges.

EQUIPEMENT :

I. — *Section commune.* (Annexe n° 15. — M. Ruais, rapporteur spécial.)

II. — *Travaux publics et transports.* (Annexe n° 16. — M. Ruais, rapporteur spécial ; avis n° 2053 de M. Catalifaud [*Travaux publics et transports*] et de M. Hoffer [*Voies navigables et ports*], au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.*

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)